

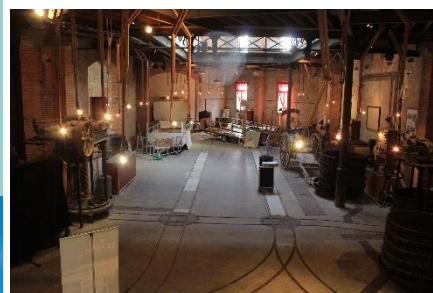
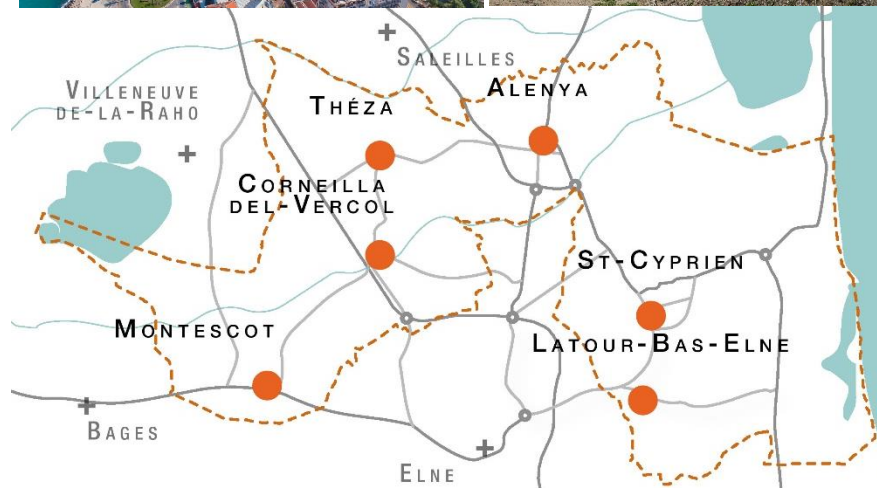
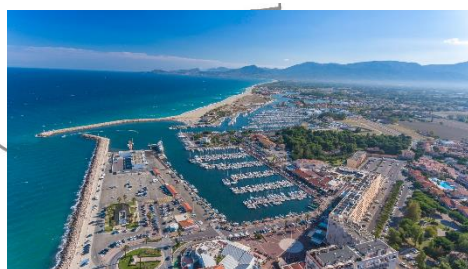
Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Communauté de Communes de SUD ROUSSILLON

Communes d'ALENYA, CORNEILLA-DEL-VERCOL, LATOUR-BAS-ELNE,
MONTESCOT, SAINT-CYPRIEN, THEZA

Contrat Cadre

2020 - 2021



SOMMAIRE

Article 1 : Objet	p.6
--------------------------	------------

Article 2 : Contexte et enjeux	p.6
---------------------------------------	------------

2.1. Présentation des communes et de leur territoire

2.1.1. Le territoire dans lequel s'inscrit Sud Roussillon et ses six bourgs-centres : la « huerta » de l'Illibéris, au cœur de la plaine du Roussillon

- a) Socle géographique et paysager et éléments structurants majeurs
- b) Logique d'implantation historique et d'urbanisation

2.1.2. La situation des bourgs-centres dans leur bassin de vie : des rayonnements croisés et qui s'affranchissent des limites administratives

- a) Six centralités complémentaires au prisme des politiques territoriales
- b) Six centralités au prisme des indicateurs de l'INSEE

2.1.3. Les fonctions de centralité des bourgs-centres de Sud Roussillon

2.1.4. Les caractéristiques et spécificités des bourgs-centres de Sud Roussillon

2.2. Diagnostic et identification des enjeux (AFOM)

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation	p.35
---	-------------

Axe stratégique 1. FAIRE ÉMERGER DES CENTRALITÉS FORTES ET DES CŒURS DE VILLAGES ATTRACTIFS ET POURSUIVRE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Axe stratégique 2. FAIRE PARTICIPER LES SIX BOURGS-CENTRES À L'ENRICHISSEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ ET À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE SUD ROUSSILLON

Axe stratégique 3. AGIR POUR L'ADAPTATION ET L'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation (PDV)	p.38
--	-------------

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 – 2021	p.42
--	-------------

Article 6 : Articulation et complémentarité du PDV avec la stratégie de développement du territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon	p.87
--	-------------

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région	p.88
---	-------------

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du CD66	p.88
--	-------------

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la CC Sud Roussillon	p.89
--	-------------

Article 10 : Gouvernance	p.90
---------------------------------	-------------

Article 11 : Durée	p.91
---------------------------	-------------

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales représenté par Hermeline MALHERBE, sa Présidente,

La Communauté de Communes de Sud Roussillon, représentée par Thierry DEL POSO, son Président,

La Commune d'Alénia, représentée par Jean-André MAGDALOU, son Maire,

La Commune de Corneilla-del-Vercol, représentée par Marcel AMOUROUX, son Maire,

La Commune de Latour-Bas-Elne, représentée par Pierre ROGE, son Maire,

La Commune de Montescot, représentée par Louis SALA, son Maire,

La Commune de Saint-Cyprien, représentée par Thierry DEL POSO, son Maire,

La Commune de Théza, représentée par Jean-Jacques THIBAUT, son Maire,

L'Établissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par Sophie LAFENÊTRE, sa Directrice Générale,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Communauté de communes de Sud Roussillon (6 communes),

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu les délibérations n° 2018-JUILL/11.15 en date du 20 juillet 2018 et n° CP/2019-JUILL/ 11.01 en date du 19 juillet 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial partagé entre la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole la Communauté de Communes de Sud Roussillon, et son avenant pour la période 2018 – 2021.

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental des PYRÉNÉES-ORIENTALES en date du XXXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes SUD ROUSSILLON en date du XXXXX,

Vu la délibération n° XXX de la Commune d'ALÉNIA en date du XXX,

Vu la délibération n° XXX de la Commune de CORNEILLA-DEL-VERCO
Vu la délibération n° XXX de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE en date du XXX,
Vu la délibération n° XXX de la Commune de MONTECOT en date du XXX,
Vu la délibération n° XXX de la Commune de SAINT-CYPRIEN en date du XXX,
Vu la délibération n° XXX de la Commune de THÉZA en date du XXX,
Vu la délibération n° XXX du Bureau de L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE en date du XXX,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,

enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté de communes de SUD ROUSSILLON et ses six communes membres, ainsi que l'Établissement Public Foncier d'Occitanie.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des communes d'ALÉNYA, CORNEILLA-DEL-VERCOL, LATOUR-BAS-ELNE, MONTESCOT, SAINT-CYPRIEN ET THÉZA vis-à-vis de leurs bassins de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

2.1. Présentation des Communes et de leur territoire

- ***2.1.1. Le territoire dans lequel s'inscrit Sud Roussillon et ses six bourgs-centres : la « huerta » de l'Illiberis, au cœur de la plaine du Roussillon***

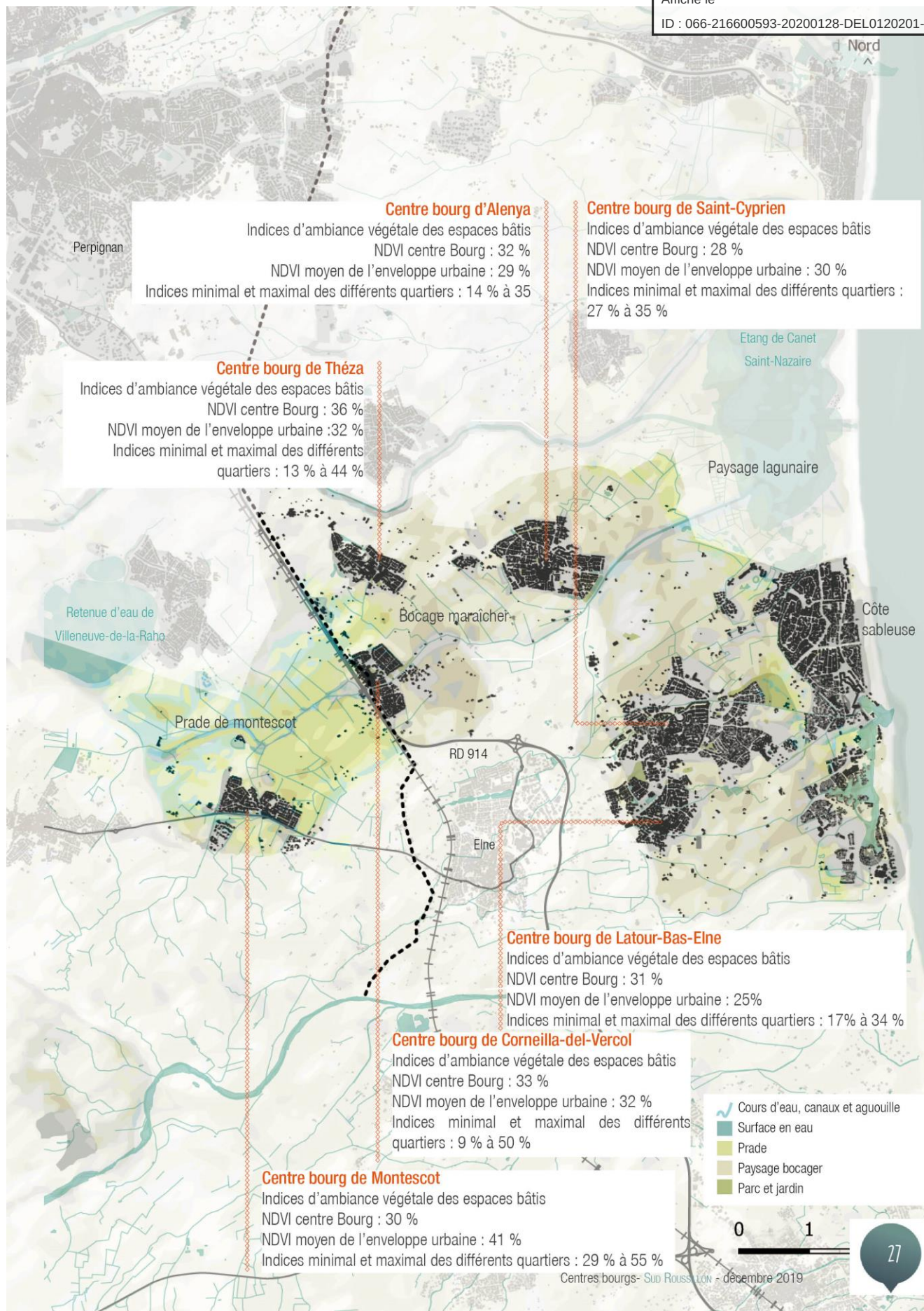
a) Socle géographique et paysager et éléments structurants majeurs

Sud Roussillon s'étend sur un territoire de 40,7 km² et jouit de près de 5 km de façade maritime.

Sud Roussillon s'inscrit à cheval sur deux grands ensembles paysagers, à savoir la plaine agricole du Roussillon matérialisée localement par un espace bocager d'intérêt, et la côte sableuse et lagunaire nord-catalane. Ces deux grandes entités constituent ainsi l'armature paysagère de la Communauté et le support en réflexion de circuits touristiques autour du vin et de la vigne (plaine agricole) et de la pêche (côte).

Sud Roussillon est baignée par la Mer Méditerranée, mais est également concernée par la zone humide de l'étang de Canet-Saint-Nazaire. La Communauté est encadrée par le voisinage du fleuve côtier Tech au Sud et du Réart au Nord. Le territoire communautaire est par ailleurs parcouru par l'Agulla de la mar, canal creusé par les Templiers qui, comme le Réart, se jette dans l'étang de Canet. Il convient de signaler que la Communauté est concernée par un micro-paysage de dépression humide, la Prade de Montescot.

Sud Roussillon est parcourue par un réseau de canaux, au premier rang desquels le Canal d'Elne, qui irriguent les secteurs de maraîchage et d'arboriculture. Outre son rôle dans la structuration du territoire, ce patrimoine représente un potentiel important pour valoriser la qualité paysagère, améliorer la qualité de vie, développer les liaisons douces et les circuits touristiques ou encore développer le capital attractif et identitaire du territoire.



b) Logique d'implantation historique et d'urbanisation

Le territoire du Sud Roussillon est au moins habité depuis l'Antiquité, marqué par l'implantation de différents peuples mais aussi par des changements géomorphologiques qui ont modifié au fil du temps sa géographie et sa nature.

Territoire ancestralement riche entre montagne et plaine, ces terres marécageuses situées entre les cités de Ruscino (Perpignan) et d'Illibéris (Elne), ont été le scénario de convoitises, d'échanges commerciaux et conflits militaires. Les divers chemins qui ont permis la circulation d'hommes et des marchandises, sillonnant la plaine et traversant les cours d'eau tels que la Via Domitia, sont autant de témoins dont les vestiges restent en partie cachés en sous-sol suite aux successifs colmatages que la plaine a subis au cours des vingt derniers siècles.

La naissance et développement de certains noyaux villageois, tels que Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien, mais aussi Alenya, sont étroitement liés au diocèse d'Elne, et administrés par les comtes de Roussillon ou vicomtes de Canet-en Roussillon.

Saint-Cyprien a joué un rôle particulier par sa position géographique stratégique, permettant l'accès à la mer depuis Elne. Tandis que le hameau de Latour-Bas-Elne situé sur un promontoire entre ces deux territoires, permettait la surveillance du diocèse.

L'assainissement progressif des terres marécageuses du littoral et du rétro-littoral dès le XIIe siècle, a contribué au développement de ces villages sur de petits promontoires. L'essor de la viticulture à la fin du XIXe siècle et durant la première moitié du XXe siècle, a impulsé la création de caves coopératives ou de grandes caves privées, certaines situées dans le tissu villageois, comme la Cave Ecoiffier à Alénia.

De grandes familles, assises sur de vastes domaines, ont influé jusqu'il y a peu encore, sur l'orientation du développement urbain de Corneilla-del-Vercol, Théza et Montescot.

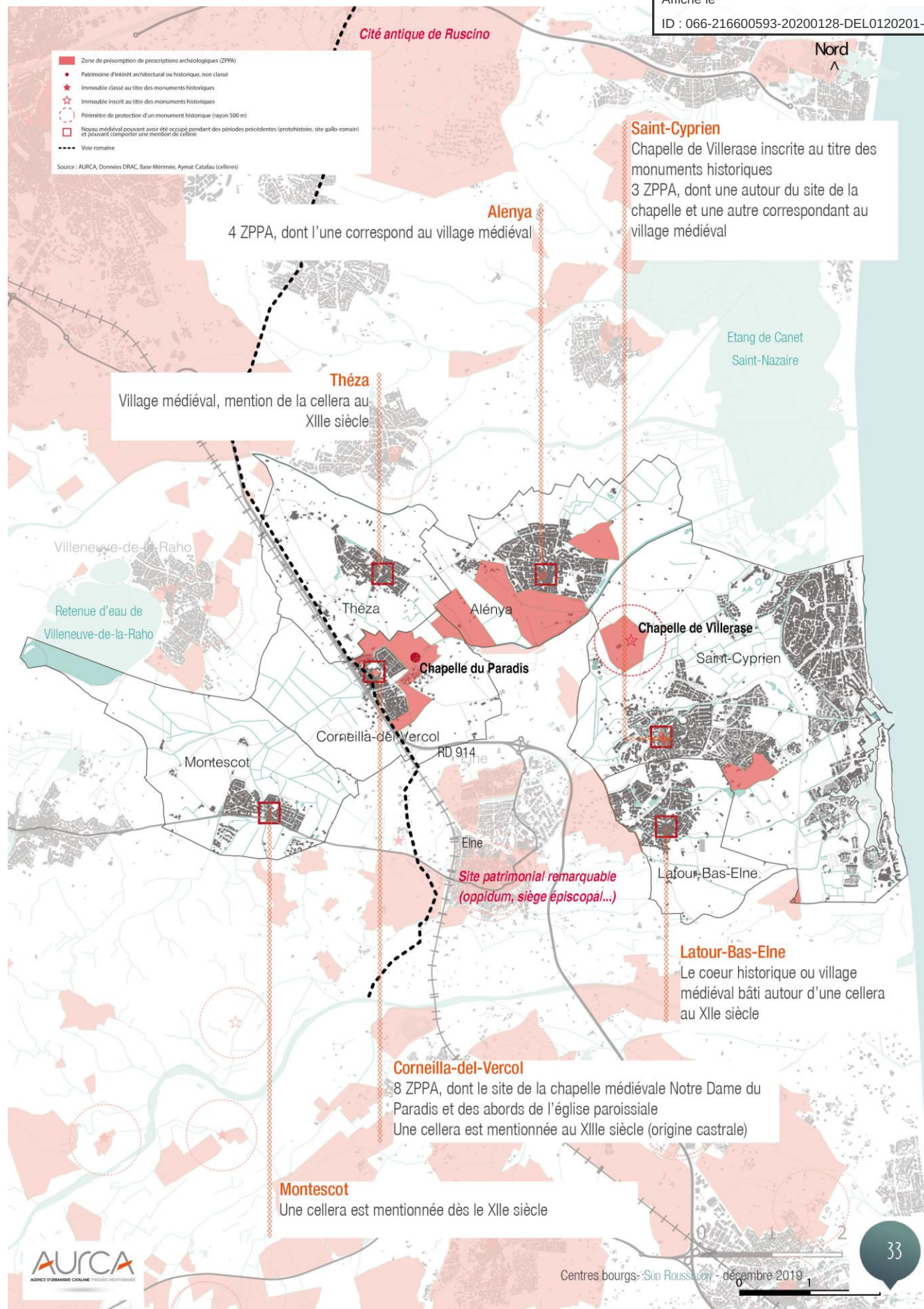
Les formes urbaines des noyaux historiques, mettent en évidence, par leur implantation concentrique, serrée et groupée, leurs origines moyenâgeuses. Les celleres de Théza, Corneilla-del-Vercol, Latour-Bas-Elne et Montescot, ainsi que les coeurs d'Alenya et de Saint-Cyprien, datent de cette période entre le IXe et XIIIe siècles. Leur tissu serré est constitué de petites parcelles, occupées par un habitat simple et mitoyen, de caves ou bergeries accessibles par des rues étroites. Des espaces plus vastes, libres de toute constructions, se situent souvent autour de l'église sous forme de place ou bien de jardins autrefois occupés par des jardins potagers ou des jardins privés, des cimetières...

Les centres-bourg jouissent d'un patrimoine remarquable et identitaire, qui tisse le récit de leur histoire et participe au cadre de vie. L'architecture représentative des centres anciens, répond jusqu'à la première moitié du XXe siècle, aux pratiques et savoir-faire traditionnels, caractérisée par l'utilisation de matériaux locaux : façades en pierre brique d'argile cuite (cayrou) ou en pierre roulée, toiture en tuiles canal, portails en ferronnerie dressés par des colonnes en cayrou...

Suite à la crise de la viticulture vers la fin du XXe siècle, renforcée par la pression urbaine croissante provenant des pôles dynamiques de Perpignan et des pôles touristiques naissants du littoral (Saint-Cyprien, Canet-en-Roussillon...), ces communes voient naître les premiers lotissements d'habitation. L'architecture plus simple et fonctionnelle des nouvelles constructions, répond aux codes industriels et nouveaux modes de vie, loin des pratiques traditionnelles. L'espace public est caractérisé par l'amplitude des emprises viaires et l'absence de places et jardins publics. Les jardins privés sur la parcelle deviennent la règle et participent par leur végétation à apaiser l'ambiance des espaces de circulation.

Cette tendance urbaine a impacté fortement les centres anciens, provoquant l'abandon progressif de leurs logements avec une dégradation conséquente de nombreuses constructions.

Néanmoins certaines transformations du parc bâti ancien et des opérations de reconquête des centres bourgs, ont déjà été engagées afin de renverser cette tendance.

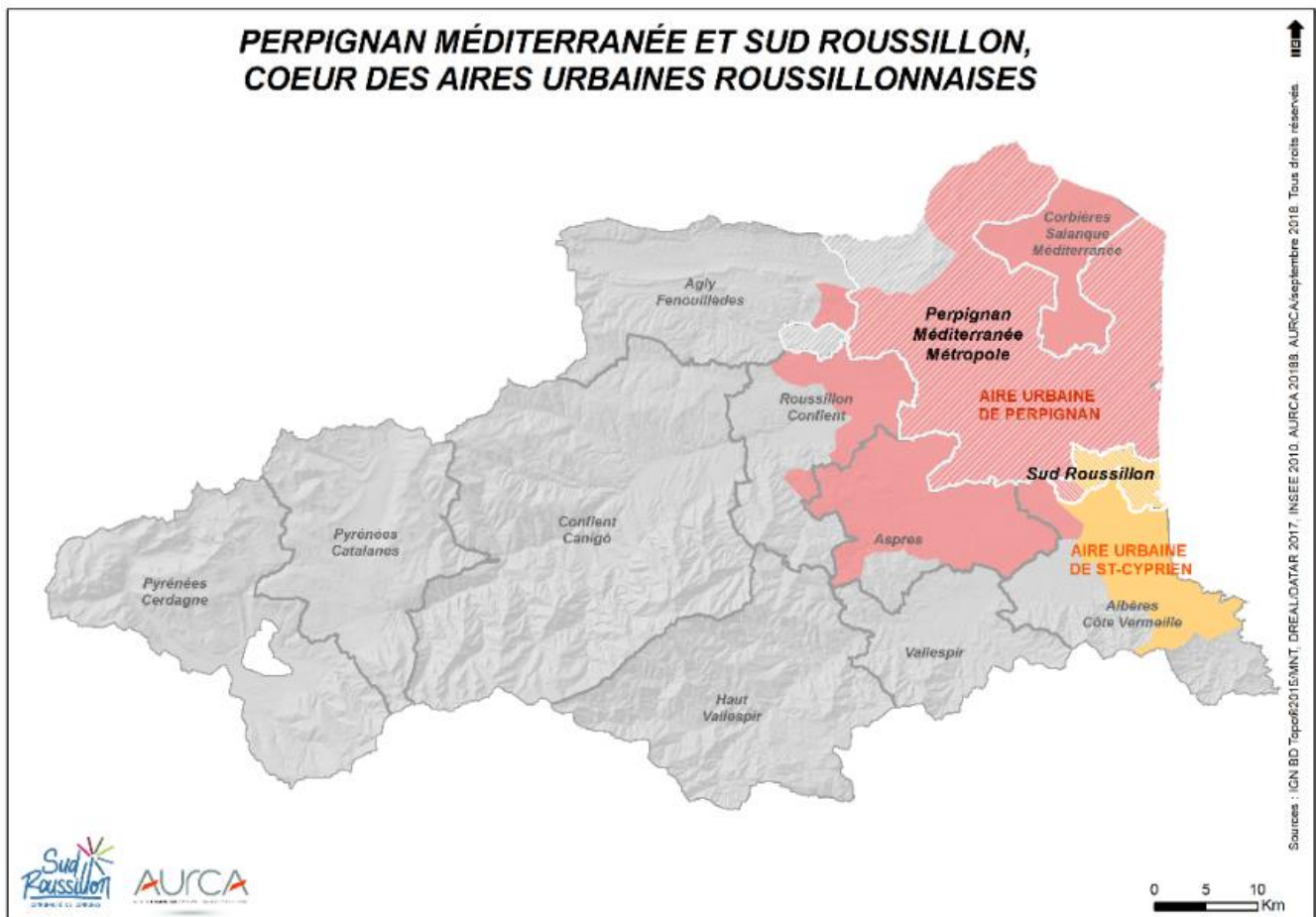


- **2.1.2. La situation des bourgs-centres dans leur bassin croisés et qui s'affranchissent des limites administratives**

a) Six centralités complémentaires au prisme des politiques territoriales

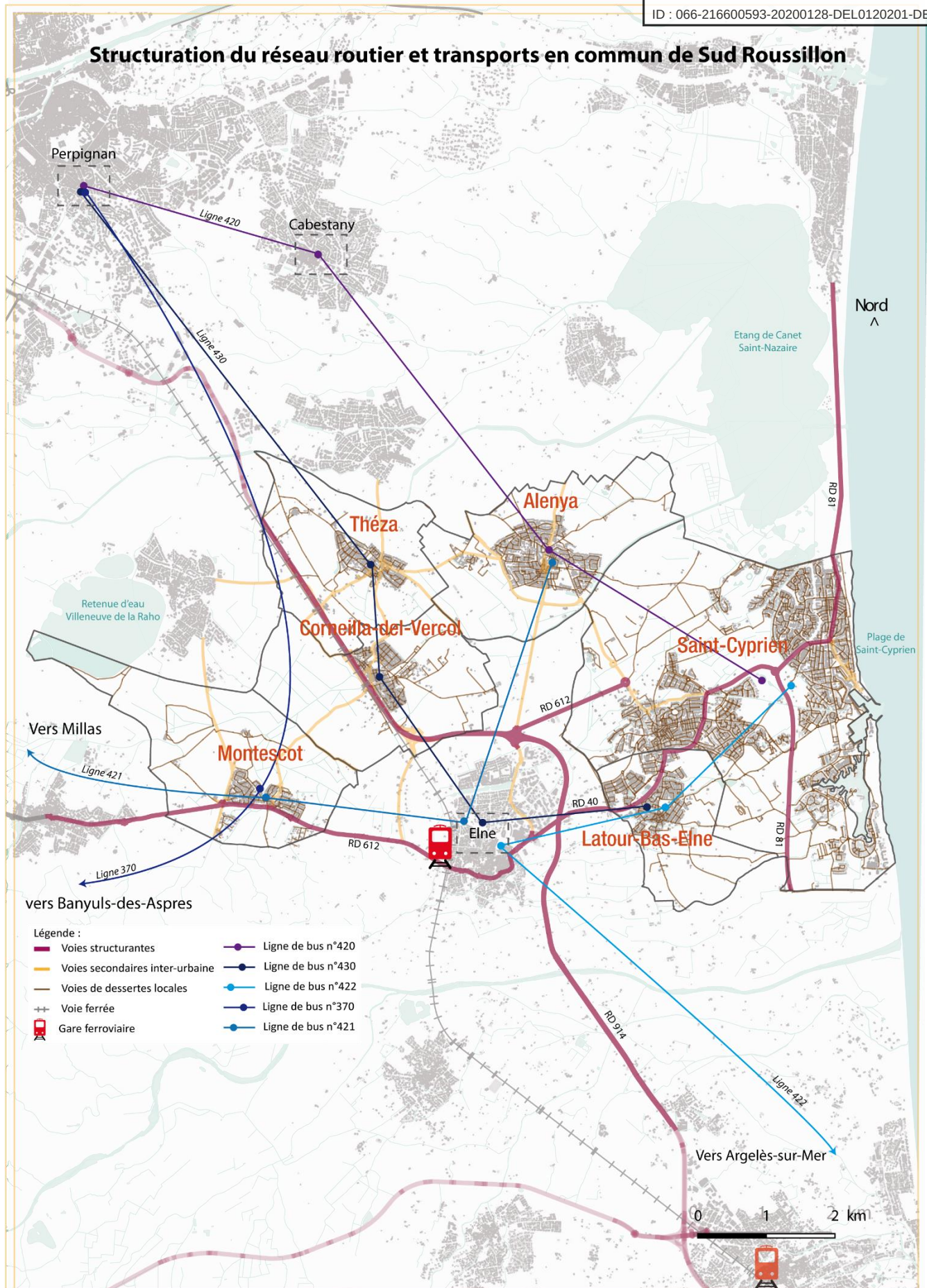
Premier EPCI des Pyrénées-Orientales effectif au 1^{er} janvier 1993, Sud Roussillon regroupe 6 communes et 23 182 habitants permanents autour de la ville-centre de Saint-Cyprien et ses 10 781 habitants. L'été, cette population est décuplée et avoisine les 100 000 résidents.

Les communes de Sud Roussillon s'inscrivent dans l'aire urbaine de Saint-Cyprien, à l'exception de la commune de Montescot (aire urbaine de Perpignan). Par ailleurs, les six communes se partagent entre le nouveau Canton de la plaine de l'Illibéris (5 communes) et celui de la Côte sableuse (Saint-Cyprien), et s'inscrivent, depuis peu, dans l'arrondissement de Céret.



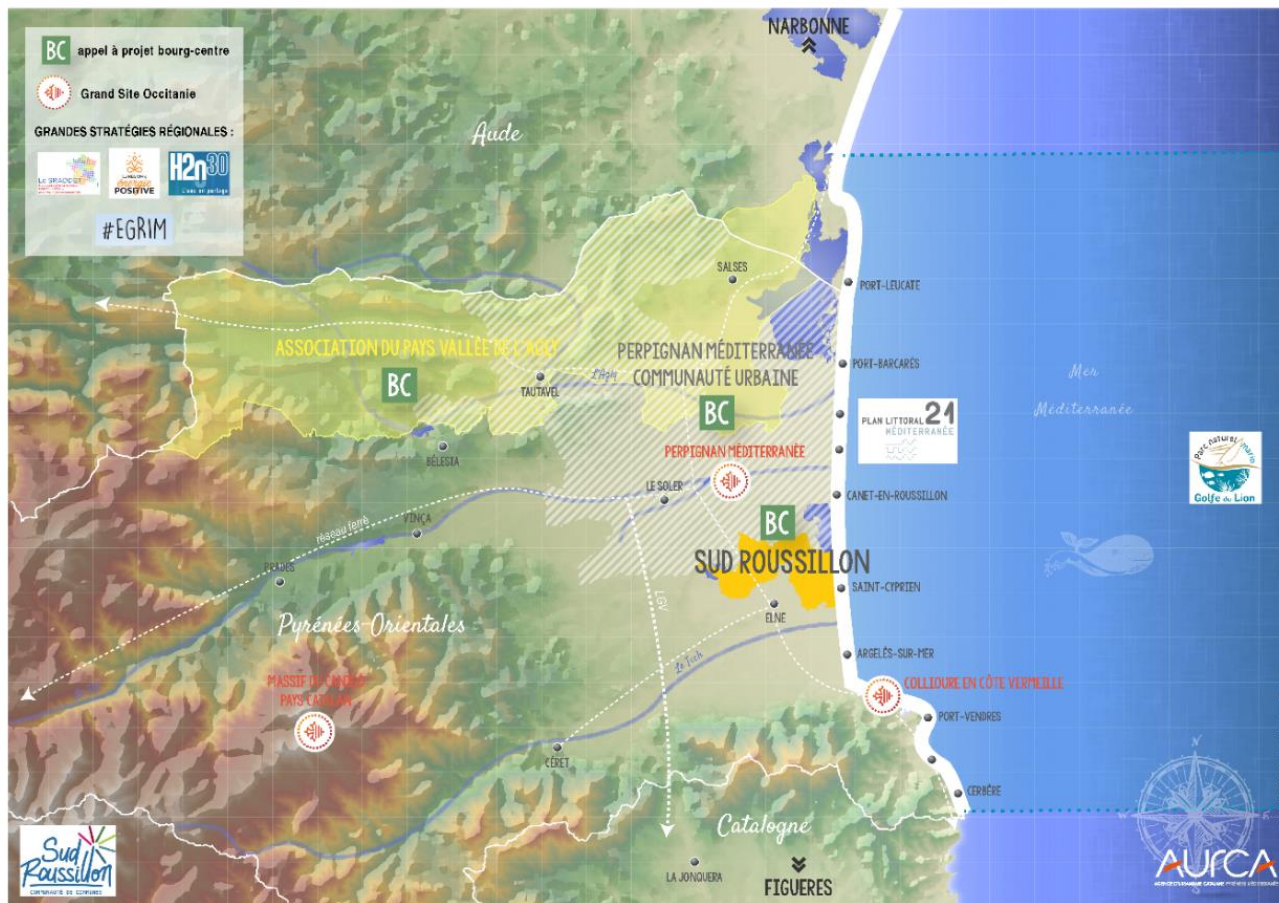
Sud-Roussillon occupe une place singulière dans le paysage roussillonnais. Son territoire forme une articulation entre le territoire urbain de Perpignan Méditerranée Métropole et la zone frontalière de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris avec comme fils conducteurs le littoral, la RD914 en 2x2 voies, et la ligne ferroviaire classique Perpignan - Cerbère. Elle anime le cœur de la plaine du Roussillon, en lien direct avec la mer. La Communauté joue donc un rôle de transmission avérée entre les deux autres territoires et participe activement à la métropolisation du Roussillon, entre SCOT plaine du Roussillon auquel elle appartient, et SCOT Littoral Sud.

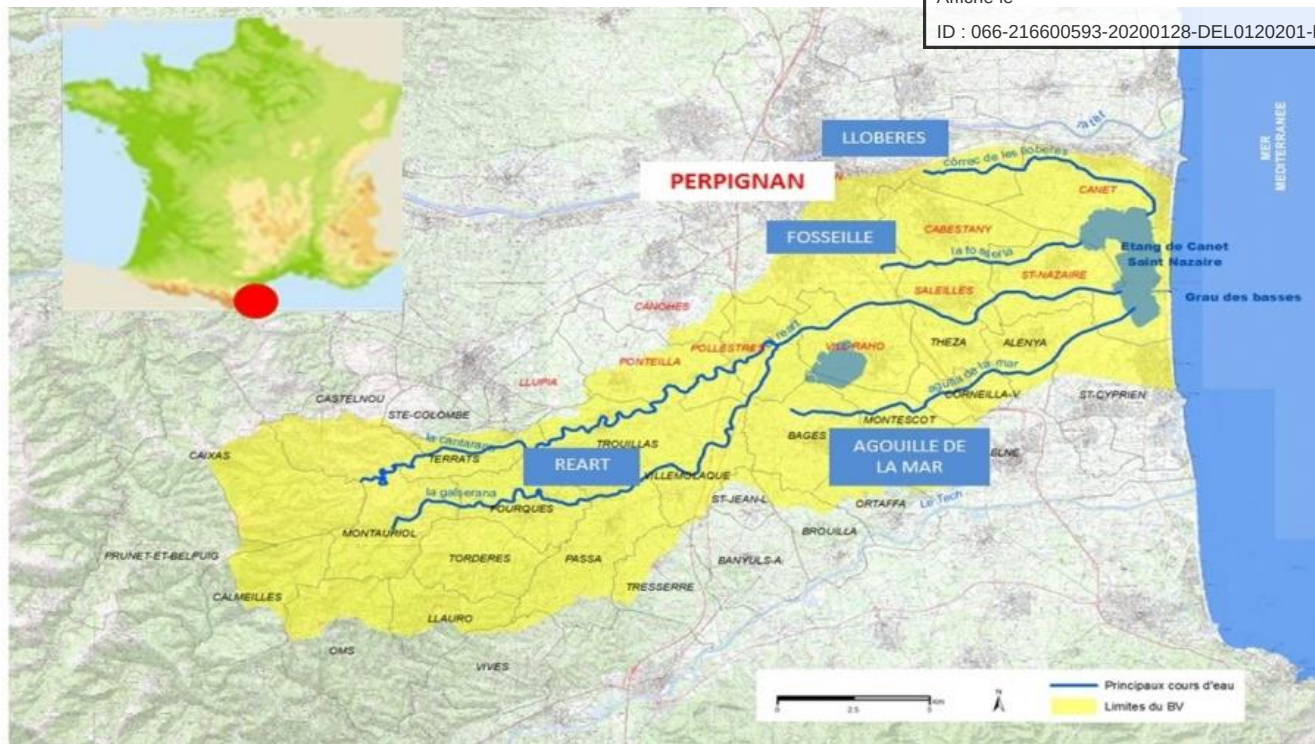
Structuration du réseau routier et transports en commun de Sud Roussillon



Dans le cadre de ses compétences et du confortement de sa stratégie, le Sud Roussillon s'est dotée d'un projet de territoire « horizon 2026 ». Ce dernier prend acte de l'identité littorale et verte d'un **territoire ponctué par six bourgs-centres**. Sa première ambition vise par ailleurs à « **Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale** ».

LE PROJET DE TERRITOIRE DE SUD ROUSSILLON EN SYNERGIE AVEC LES GRANDES STRATÉGIES RÉGIONALES





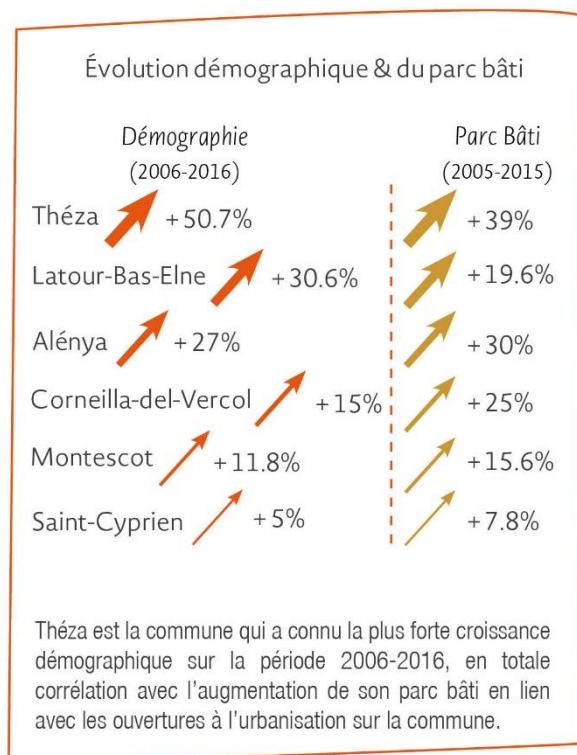
Source : Syndicat mixte Bassin versant du Réart

b) Six centralités au prisme des indicateurs de l'INSEE :

- Sud Roussillon, une constellation de centralités dynamiques

Sud Roussillon compte 23 182 habitants (INSEE 2016). Elle bénéficie d'une croissance démographique en hausse constante, en moyenne de +1,5% par an (soit +15% entre 2006 et 2016-INSEE). Vu le solde naturel négatif de l'EPCI depuis de nombreuses années, cette croissance démographique est essentiellement le fait de l'entrée sur le territoire de nouveaux arrivants.

CHIFFRES-CLÉS DES 6 COMMUNES	Alénia	Corneilla-del-Vercor	Latour-Bas-Elne	Montescot	Saint-Cyprien	Théza	Sud Roussillon
DÉMOGRAPHIE							
Population DGF 2018	3777	2276	2702	1826	21784	2043	34408
Solde naturel 2010-2016 (INSEE)	-1	-4	-20	-6	-131	13	-149
MÉNAGES (INSEE)							
Taille moyenne des ménages en 2015 (en nombre de personnes/ménage)	2,44	2,38	2,32	2,46	1,89	2,38	2,13
Taille moyenne des ménages en 2010 (en nombre de personnes/ménage)	2,47	2,41	2,4	2,59	2,02	2,42	2,22
PARC DE LOGEMENTS (INSEE)							
Nombre de logements 2015	1779	1041	1324	788	16644	873	22449
Part des résidences principales 2015	79,7%	89%	77,4%	90,5%	32,4%	89,1%	45,7%
Part des résidences principales 2010	82,7%	90,7%	85,8%	91,1%	32,2%	90,4%	45,1%
Taux de vacance 2015	5,6%	7,1%	6,1%	4,2%	0,5%	7%	1,9%
ÉCONOMIE ET EMPLOI							
Nombre d'emplois total en 2015	494	220	460	193	2547	412	4326
Évolution 2010-2015	-3,9%	18,3%	9,8%	-4,5%	-2,7%	-8,8%	-1,5%
Nombre d'actifs occupés en 2015	1321	891	901	690	2823	765	7391
Évolution 2010-2015	4,6%	0,3%	10,1%	3,6%	-7,6%	51,2%	2,7%
Indice de concentration de l'emploi 2015	37	24	51	27	90	53	47
Indice de concentration de l'emploi 2010	40	20	51	30	85	89	52,5



Cette croissance continue de la population depuis les années 1950 est un phénomène généralisable à l'ensemble de la plaine roussillonnaise, et à l'arc méditerranéen : l'héliotropisme. La dynamique d'agglomération (périurbanisation à grande échelle), au vu de sa proximité avec Perpignan, et sa connexion aux grands axes routiers, a accentué cette hausse. La qualité du cadre de vie, la présence d'une façade maritime prisée, les aménités urbaines de Saint-Cyprien (mais également d'Elne et d'Argelès-sur-Mer toutes proches), l'offre de services à la population, contribuent à cette attractivité communautaire.

La répartition par tranche d'âge de la population de Sud Roussillon, laisse apparaître une structure démographique âgée, au regard de celle du territoire régional ou de la plaine du Roussillon, ce qui **suppose des besoins spécifiques en matière de commerces, services et équipements et une nécessaire poursuite de la politique de mise en accessibilité des équipements et espaces publics**. Par ailleurs, la moindre représentativité des classes d'âge d'actifs de 20 à 45 ans **milite pour une revitalisation des six centralités** dans la grande plaine du Roussillon.

Quel est le profil de l'habitant de Sud Roussillon ?

Danielle



- Elle est une femme comme 52.4% des habitants de l'EPCI,
- Elle a entre 60 et 74 ans, soit la tranche d'âge majoritaire avec 22.8%,
- Elle est retraitée à l'image des 38.5% de la population locale,
- Elle vit probablement seule, comme 34.8% des habitants de Sud Roussillon
- Et comme 44.4% des foyers de l'EPCI, Danielle est non imposable.

En matière d'habitat, deux modèles résidentiels cohabitent sur le territoire communautaire. D'une part, le modèle balnéaire à Saint-Cyprien plage, avec des hauteurs, des densités, et des tailles de logements spécifiques. Et un modèle plus villageois ou périurbain pour le village de Saint-Cyprien et les cinq autres communes qui composent Sud Roussillon, avec un développement urbain en individuel et des petits collectifs autour d'un cœur de village en perte de dynamisme économique et social.

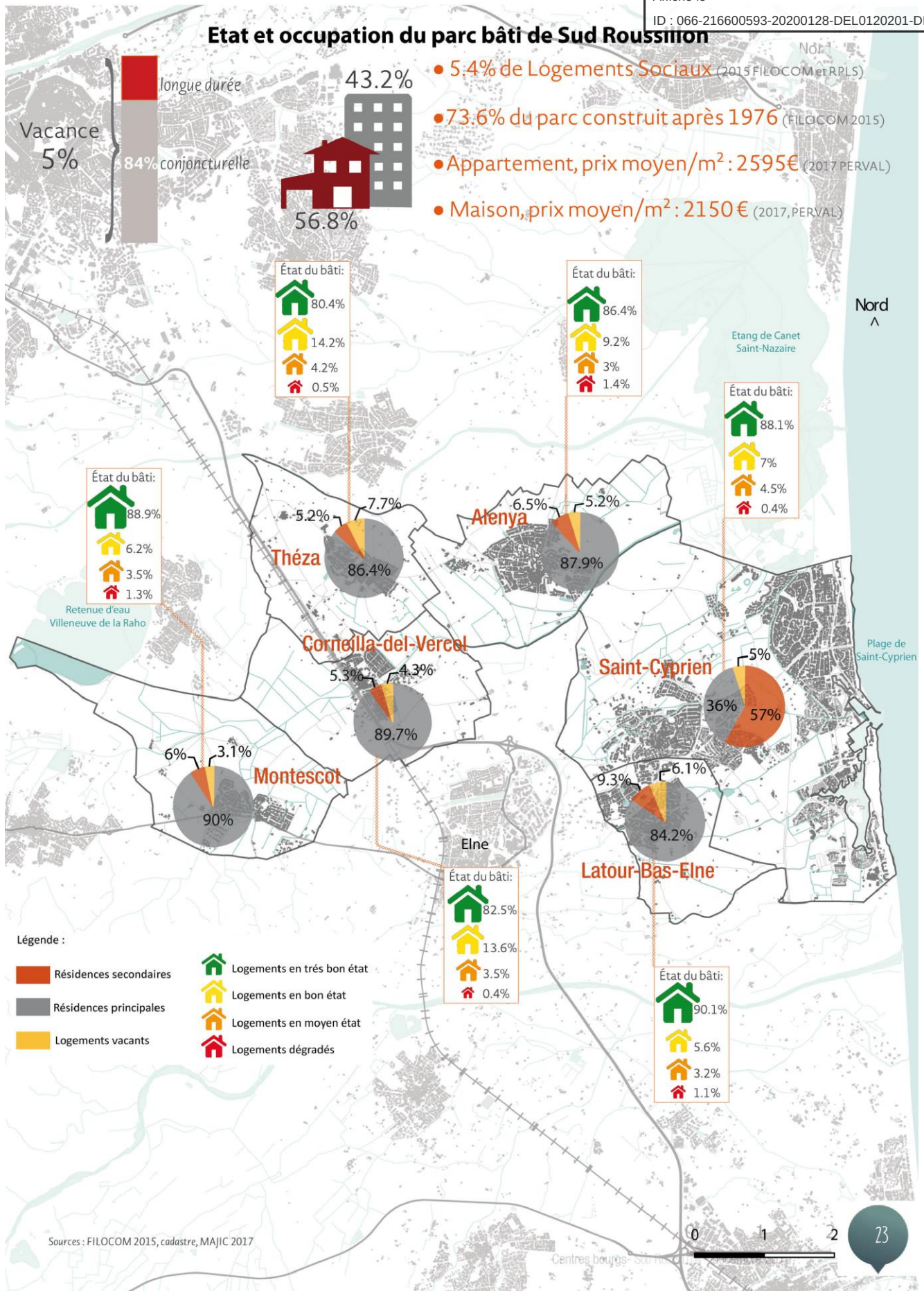
Le parc bâti est récent et de bonne conception. Avec 73,6% de résidences principales construites après 1976, la Communauté de Communes est dotée d'un parc bâti relativement récent, âgé de moins de 43 ans.

Une faible vacance synonyme d'attractivité. Avec 5% de vacance sur son territoire, l'EPCI est largement en dessous des 9,3% de logements vacants recensés sur le territoire du SCOT Plaine du Roussillon. Ce faible taux est encourageant, d'autant plus que la majorité de cette vacance recensée est conjoncturelle.

Un marché immobilier supérieur à la moyenne du SCOT. Les prix du marché immobilier de l'EPCI sont supérieurs à ceux du SCOT, avec en moyenne 14% de plus pour une maison et 32% pour un appartement (2017, Perval).

Un parc social public de faible capacité. Le parc social est peu représenté avec une occupation de seulement 5,4% du parc des résidences principales en 2015, contre 10,4% pour le SCOT à la même période. Cette différence s'explique entre autres par l'absence de communes soumises à l'article 55 de la Loi SRU.

Etat et occupation du parc bâti de Sud Roussillon



- **Les bourgs-centres de Sud Roussillon, des pôles de services et la côte radieuse**

Les six communes offrent des services pour répondre aux attentes des populations existantes, nouvelles mais également saisonnières dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, touristiques, de loisirs, etc. **Les six communes étant très proches les unes des autres, elles fonctionnent en système et se complètent.**

La commune de Saint-Cyprien constitue un pôle de services supérieur qui, par son offre de services (équipements, commerces, etc.) remplit une fonction de centralité vis-à-vis de son bassin de vie et son aire urbaine.

Saint-Cyprien est une commune de 16km² pour 10 781 habitants et 1 229 emplois salariés privés selon l'INSEE. Plusieurs polarités communales concentrent commerces et services (village, bd Maillol, Rodin, Port, Centre commercial des Capellans). Pôle littoral du SCOT, toute une série d'équipements majeurs rayonnent bien au-delà de la commune et du territoire communautaire (équipement portuaire, collège, ensemble scolaire privé allant de la maternelle au lycée, parc aquatique, piscine couverte, complexe sportif Grand Stade-Les Capellans, jardin des plantes, golf, Casino, etc.).

Les communes d'Alénia, Corneilla-del-Vercol, Latour-Bas-Elne, et Montescot constituent des pôles de services intermédiaires, complémentaires aux pôles supérieurs de Saint-Cyprien et Elne.

Alénia est une commune de 5km² pour 3 593 habitants et 220 emplois salariés privés selon l'INSEE. Elle jouit d'une palette variée de commerces et services, dont une pharmacie, et d'une petite zone artisanale. Dans le village, les caves Écoiffier avec leur parc, transformées en un centre culturel et de loisirs très actif participent du rayonnement communal.

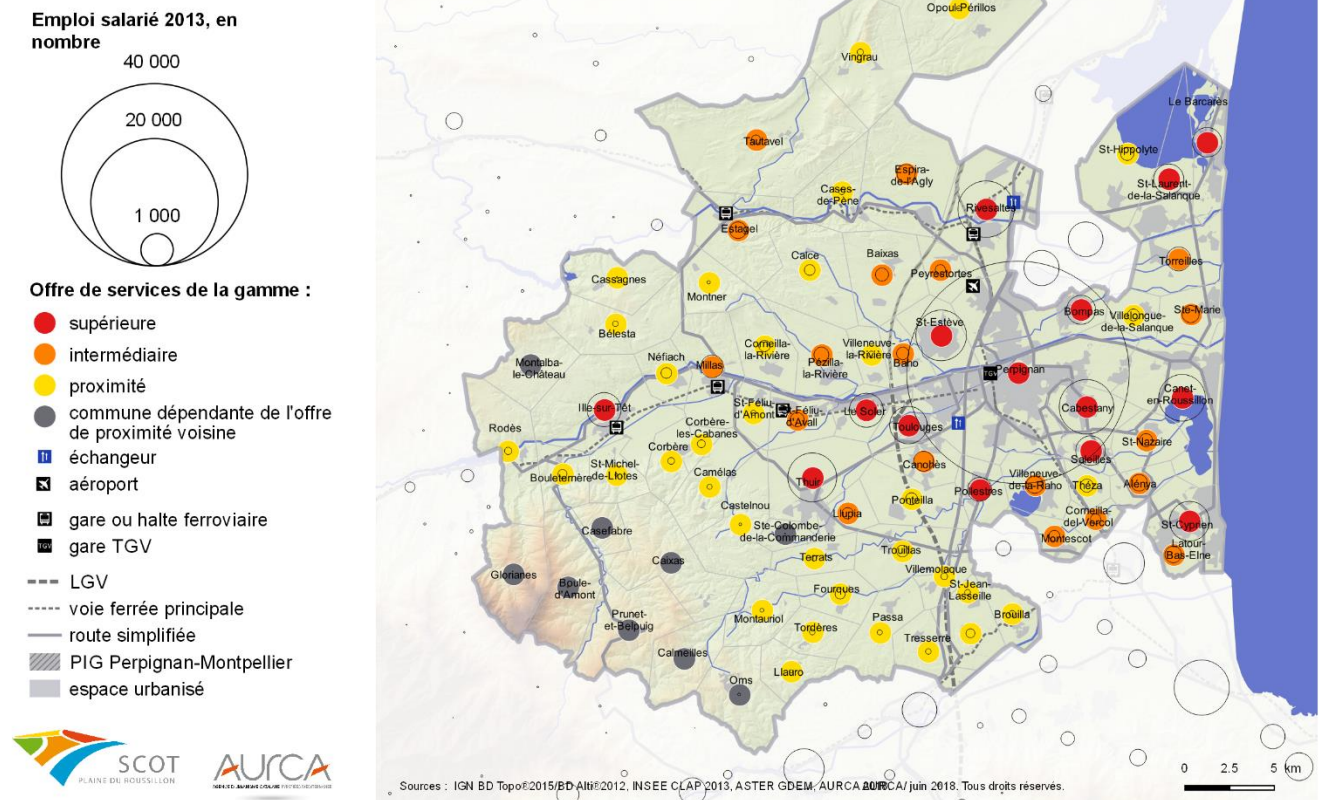
Corneilla-del-Vercol est une commune de 5km² pour 2 259 habitants et 51 emplois salariés privés selon l'INSEE. Son offre commerciale a bénéficié d'une politique communale volontariste, dans le cadre de l'opération « cœur de ville » qui a permis, par le regroupement de commerces et services sur un même site, de pérenniser des établissements en souffrance et de développer une offre jusqu'ici absente.

Attenante à la partie village de Saint-Cyprien, **Latour-Bas-Elne** est une commune de 3km² pour 2 660 habitants et 290 emplois salariés privés selon l'INSEE. Elle jouit d'une petite offre commerciale et de services de proximité au village et au droit de la RD40, lien fonctionnel fort avec Saint-Cyprien. Sur cette même RD40, se déploie une zone commerciale tirée par deux supermarchés, une grande surface de bricolage, une grande enseigne de restauration rapide, et toute une série d'enseignes spécialisées.

Montescot est une commune de 6km² pour 1 776 habitants et 73 emplois salariés privés selon l'INSEE. La commune dispose de peu de commerces et services de proximité, mais jouit d'une petite zone commerciale occupée par un supermarché au droit de la RD612 et au cœur d'un triangle RD914/RD900 /rive gauche du Tech. À noter la présence d'un golf.

Enfin, **Théza est un pôle de services de proximité**. **Théza** est une commune de 5km² pour 2 113 habitants et 142 emplois salariés privés selon l'INSEE. Quelques commerces et services ponctuent son centre ancien, et la proximité des communes voisines rendent accessibles les commerces et services manquants tels les GMS alimentaires ou les pharmacies (à Corneilla-del-Vercol ou Alénia). À noter que Théza dispose au droit de la RD914 d'une petite zone commerciale spécialisée dans l'ameublement. Deux équipements majeurs complètent son attractivité, à savoir le lycée agricole et la Clinique psychiatrique du Pré.

FONCTIONNEMENT GLOBAL DU TERRITOIRE: Organisation des équipements et des services



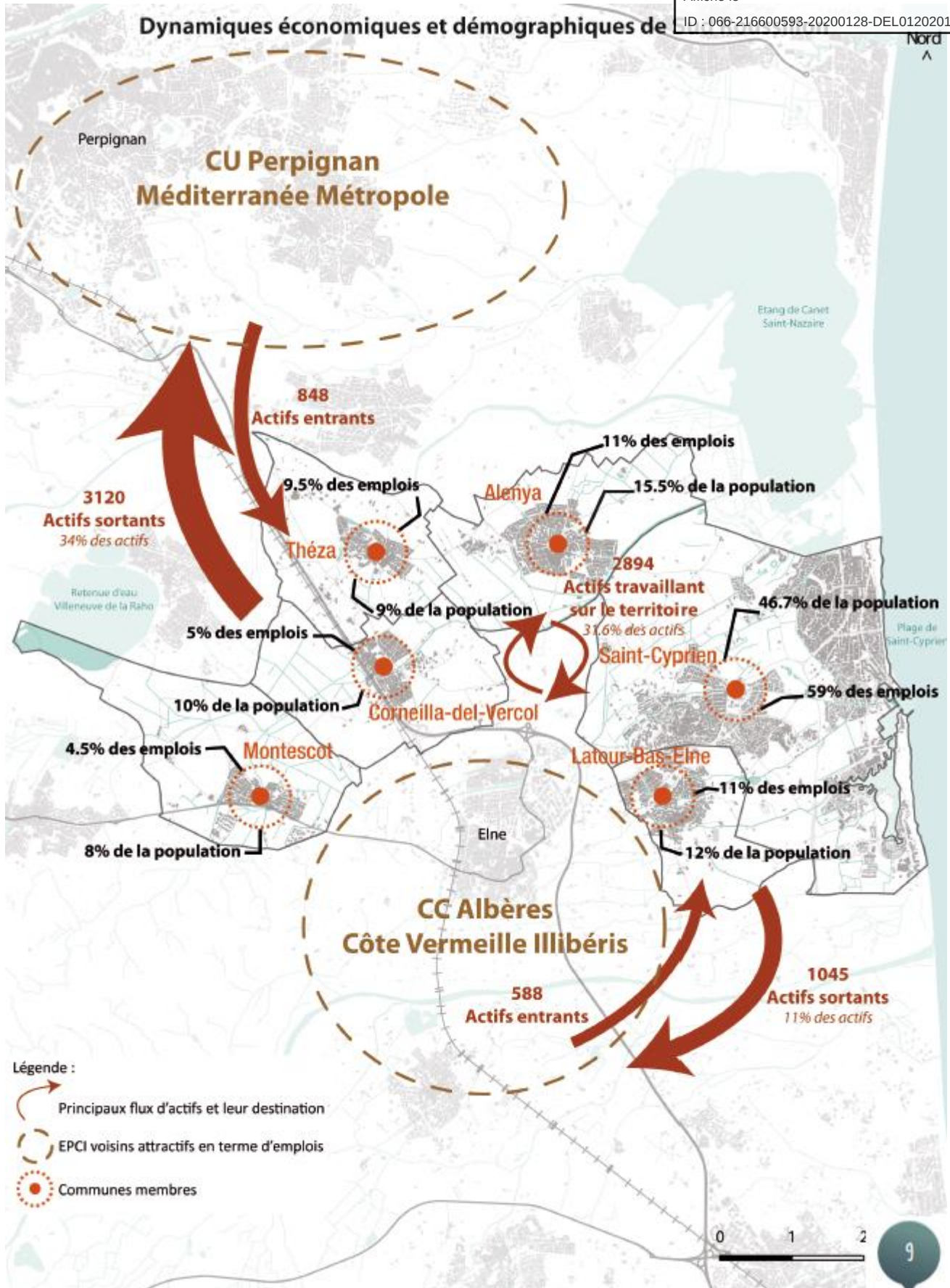
- **2.1.3. Les fonctions de centralité des bourgs-centres de Sud Roussillon**
- **Les bourgs-centres de Sud Roussillon, des pôles d'emplois significatifs**

En matière économique, **Sud Roussillon s'appuie sur deux filières identitaires** qui pèsent.

D'abord, l'activité agricole. Selon les données AGRESTE, en 2010, 108 exploitations sont recensées sur le territoire pour une SAU des exploitations de 1628 ha. En termes d'emplois, l'emploi agricole cumulé des exploitations agricoles dont le siège se situe sur le territoire de Sud Roussillon a accusé un recul de 28% entre 2000 et 2010. Toutefois, l'estimation de la richesse économique potentielle pouvant être dégagée de l'agriculture et de l'élevage sur ces exploitations, traduite par l'indicateur Production Brute Standard, affiche une relative stabilité sur la période 2000-2010, avec une production équivalente à 12,7 millions d'euros en 2010 (contre 12,5 millions d'euros en 2000). Par ailleurs, le territoire présente un dynamisme agricole important. Bien que la population agricole ne se renouvelle pas ces dernières années, 4 installations ont été aidées entre 2007 et 2013, et une spécificité se fait jour : la concentration des serres agricoles (en lien originel avec l'INRA implanté à Thézà) et le modèle de la production agri-industrielle de tomates hors-sol à vocation de circuits longs.

Ensuite, le tourisme. Saint-Cyprien est l'une des stations bénéficiaires du Plan Racine. Ainsi le tourisme balnéaire et de loisirs, et l'économie présentielle qui gravite autour, marque fortement le profil économique communautaire. Sud Roussillon accueille 2409 établissements pour 3046 emplois salariés selon l'INSEE au 31/12/2015. L'indice de concentration de l'emploi, en dessous de 100, atteste logiquement d'un profil plus résidentiel que productif.

Depuis sa création, Sud Roussillon mène une politique économique active, notamment la création de **zones d'activités**, d'**ateliers-relais** et le **développement de services aux entreprises**. Huit zones garantissent donc l'accueil et le développement d'entreprises de toutes tailles, notamment en lien avec la volonté de chefs d'entreprises cherchant à relocaliser leur activité à Sud Roussillon pour favoriser le bien-être de leurs employés. Ces zones gravitent autour de la pépinière d'entreprises « Sud Roussillon » installée dans la ZAE des Hortes.



- Les bourgs-centres de Sud Roussillon, des pôles commerciaux

Sud Roussillon dispose de commerces et services de proximité comme l'atteste la base permanente des équipements de l'INSEE. Ces derniers maintiennent le dynamisme des cœurs villageois et sont l'un des axes de réflexion de la politique communautaire de revitalisation des centres-bourgs et, à l'échelle communale, de leur fonction de centralité à géométrie variable (bourg-centre). Cette offre est complétée par les marchés de plein-air, les circuits courts agricoles ou encore la vente de poisson tous les matins au port de Saint-Cyprien. Sud Roussillon accueille par ailleurs deux zones commerciales d'importance, à Latour-Bas-Elne et Montescot, ainsi qu'une zone spécialisée dans l'équipement de la maison à Théza.

- Les bourgs-centres de Sud Roussillon, des pôles de santé de proximité

En matière de santé, des pharmacies (Saint-Cyprien, Alénia, Corneilla-del-Vercol, Latour-Bas-Elne), des médecins généralistes et spécialistes et de nombreuses professions de santé (kinésithérapeutes, ostéopathes, infirmiers, etc.), participent du bien-vivre de la population et du rayonnement des bourgs-centres. Au-delà de l'offre médicale prodiguée par les médecins généralistes et spécialistes, principalement établis à Saint-Cyprien, aucune clinique n'est implantée sur le territoire, à l'exception de la Clinique du pré à Théza, spécialisée en psychiatrie. Une offre à destination des seniors se démarque via la présence d'EHPAD à Saint-Cyprien ou encore à Alénia, et de résidences pour personnes âgées sur le territoire, en lien avec les CCAS.

- Les bourgs-centres de Sud Roussillon, des pôles d'enseignement de proximité

En matière d'éducation, l'offre à destination de la petite enfance est présente et se structure, à l'image de la crèche municipale d'Alénia, ou encore de la halte-garderie à Corneilla-del-Vercol. Un tissu d'établissements du premier degré (écoles et groupes scolaires) complété par des accueils de loisirs (maternelle et primaire), permettent à toutes les communes du territoire de scolariser leurs enfants. Deux collèges sont présents à Saint-Cyprien (un public et un privé), et un lycée d'enseignement général privé. En matière d'enseignement supérieur, il convient de signaler la présence du Lycée Agricole de Théza (LEGTA Garcia Lorca) qui fait écho au domaine expérimental horticole de l'INRA sis à Alénia. L'Institut nautique de Méditerranée initié par la CCI de Perpignan, et installé sur le port de Saint-Cyprien, forme les salariés de l'industrie nautique et les demandeurs d'emploi aux métiers de cette filière.

- Les bourgs-centres de Sud Roussillon, des pôles d'équipements sportifs et de loisirs qui rayonnent

Sud Roussillon a la particularité de pouvoir s'appuyer sur une offre sportive de qualité et en développement autour de la locomotive « Grand Stade - Les Capellans » de Saint-Cyprien, complexe sportif multisports aux installations de haut niveau permettant l'accueil d'équipes professionnelles. L'espace Aquasud, piscine couverte intercommunale, propose des activités pour tous les publics (bébés nageurs, scolaires, nageurs amateurs ou confirmés, aquagym, etc.) et est assorti d'un espace détente. Les centres d'équitation (Centre hippique UDSIST, le Cheval andalou ou encore La Palouse « Équitation western ») ainsi que l'Eurovélo8 font de Sud Roussillon une destination nature. En lien avec sa façade maritime, les centres et sites en rapport avec les sports nautiques, notamment autour de la voile et du Catamaran dériveur (centre sport de mer UDSIS, Sport yachting plus, Hawaï Surfing, Yacht club, etc.) mais aussi la location de bateau, la pêche en mer, la planche à voile, le ski nautique, le jet-ski, le wakeboard bouée tractée, le kite surf ou encore le stand-up paddle complètent la palette

d'une Communauté sportive et maritime. De nouveaux équipements, renforcent cette caractéristique sportive forte.

- Les bourgs-centres de Sud Roussillon, des pôles culturels, patrimoniaux et de festivités de proximité

Pendant la saison touristique, Saint-Cyprien est le théâtre de multiples activités qui rayonnent au-delà des seules limites de la communauté.

Cependant, au-delà de l'évènementiel, et de l'offre importante en période estivale liée à l'attractivité de Saint-Cyprien, plusieurs équipements ou services peuvent être mis en avant comme le musée d'art « Les collections de Saint-Cyprien », les Caves Écoiffier et les résidences d'artistes à Alénia, l'école de musique municipale de Saint-Cyprien ou encore le réseau de médiathèque de Saint-Cyprien, et bibliothèques d'Alénia, de Corneilla-del-Vercor ou encore de Montescot et Théza.

Le patrimoine dans les communes, et entre-elles, contribuent également à un certain rayonnement dans la plaine de l'Illobéris : Sud Roussillon est parcourue par un réseau de canaux, au premier rang desquels le Canal d'Elne, qui irriguent les secteurs de maraîchage et d'arboriculture. Outre son rôle dans la structuration du territoire, ce patrimoine représente un potentiel important pour valoriser la qualité paysagère, améliorer la qualité de vie, développer les liaisons douces et les circuits touristiques ou encore développer le capital attractif et identitaire du territoire.

De grands espaces de nature en ville ponctuent le territoire communautaire, Peuvent être cités le Jardin des plantes de même que le Grand parc de la Prade à Saint-Cyprien, le Parc Écoiffier à Alénia, le parc des abords de l'Agulla de la mar à Corneilla-del-Vercor, ou encore le parc dels quinze olius à Théza, etc. Toute une série de petits espaces de loisirs et de détente (aires de jeux, boudodromes, squares, etc.) complètent le panorama, tout comme les berges de cours d'eau ou de canaux, ainsi que les voies arborées à l'image de l'avenue Armand Lanoux de Saint-Cyprien. La plage joue également un rôle particulier, tout comme les espaces naturels périphériques, en partie accessibles.

Trois types de sites d'implantation villageoise cohabitent à Sud-Roussillon et sont le support de formes bâties d'intérêt, à l'image de la cellera, espace consacré autour de l'église qui donne une identité et un génie des lieux aux cœurs de villages concernés (Corneilla-del-Vercor, Latour-Bas-Elne, Montescot, Théza).

Les églises paroissiales de chacune des communes, mais aussi les chapelles disséminées (Villerasa à Saint-Cyprien, chapelle du Paradis à Corneilla-del-Vercor) participent d'un patrimoine religieux d'intérêt.

Plusieurs mas si caractéristiques de l'architecture catalane, parfois sur le site d'anciens châteaux comme le Mas Blanc à Alénia, ou le Mas Avall Ric à Montescot, et en lien avec le développement viticole florissant du XIXème siècle, contribuent également à la richesse patrimoniale et culturelle forte de Sud Roussillon. Les caves Écoiffier d'Alénia en attestent.

Le château féodal de Corneilla-del-Vercor, privé, ou encore la tour d'en Bolt à Saint-Cyprien, unique vestige d'un hôpital datant du XIVème siècle, complètent ce rapide tour d'horizon patrimonial.

- **Les bourgs-centres de Sud Roussillon, engagés avec la Communauté dans la transition écologique et énergétique, la préservation des paysages et de la biodiversité, et la gestion des risques**

Il convient de signaler que Sud Roussillon et ses six bourgs-centres sont activement engagés dans la transition écologique et énergétique.

La Communauté de communes Sud Roussillon (CCSR) s'est dotée d'un projet de territoire ambitieux. Il s'articule autour de deux fils conducteurs, 3 ambitions et 10 orientations. Ces ambitions et orientations s'inscrivent dans le défi transversal de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique au travers d'orientations que le PCAET enclenché en 2019 permettra de formaliser, et qui s'inscriront en lien avec le développement des transports de proximité et des mobilités douces, la réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics, la protection des populations face aux risques naturels, la gestion du trait de côte...

Des initiatives expérimentales ou pionnières sont également menées à échelle communale (Plan local d'adaptation au changement climatique d'Alénia, démarche de désimperméabilisation à Alénia, mises en œuvre de dispositifs d'autoconsommation énergétique sur bâtiments publics à Saint-Cyprien ou Théza, etc.).

Dans le cadre de cette vision commune de l'avenir du territoire, la définition d'une stratégie de reconquête des bourgs-centres apparaît comme un enjeu prioritaire pour la CCSR. En effet, les cœurs de villes et de villages concentrent un certain nombre de problématiques tout en recélant un fort potentiel valorisable et remobilisable. Cette démarche entend aboutir notamment sur la mise en évidence du potentiel stratégique pour la reconquête des centres-bourgs ainsi qu'à la définition d'un plan stratégique d'ensemble qui pourra s'appuyer sur le maillage piéton, la circulation routière, la réhabilitation du patrimoine, la place de la nature en ville et la préservation de la biodiversité et des paysages...

En matière de biodiversité, le territoire accueille une biodiversité remarquable tant terrestre que lagunaire ou encore marine. Ainsi, nous retrouvons sur le territoire ou à la limite de celui-ci différents périmètres de protection et zones d'inventaires dont : 2 sites NATURA 2000 : le complexe lagunaire de Canet (Directive Habitat et Oiseau) et l'embouchure du Tech et Grau de la Massane (Directive Habitat) ; 6 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2 ; 1 ZICO ; 6 Espaces Naturels Sensibles ; des zones humides (dépressions salées de Montescot, l'Aygual, Mas Salva ...) ; 4 Plans Nationaux d'Actions. La présence du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion et l'application de la loi littoral (commune de Saint-Cyprien) est aussi à noter. Cette biodiversité est soumise à des pressions que Sud Roussillon et ses bourgs-centres entendent réduire.

Le territoire est concerné par plusieurs risques naturels. Depuis 1982, 22 arrêtés de catastrophes naturelles concernant l'intégralité du territoire ou une partie ont été pris. 82 % de ces arrêtés concernent des phénomènes liés à des inondations. Le bassin versant du Réart est affecté régulièrement par des inondations. Par ailleurs, le territoire est compris dans le secteur interfluve Tech/Réart. Ainsi, le territoire est impacté par les crues du Tech. L'outil de gestion de référence du risque inondation à l'échelle communale est le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Ce document met en évidence les zones à risques, régit l'aménagement et les usages du sol, et définit des mesures pour réduire la vulnérabilité des enjeux (personnes, biens et activités). Trois PPRI sont présents sur le territoire sur les communes d'Alénia, Latour-Bas-Elne, Théza. Le PPRI de Saint-Cyprien est actuellement prescrit. D'après les données de l'Observatoire Territorial des Risques d'Inondation (OTRI), en 2013, 13 409 habitants sont situés en zone inondable pour un événement moyen (une crue dont la période de retour est de l'ordre de 100 ans ou la plus forte crue connue si celle-ci lui est supérieure (crue de référence PPRI)), soit 62 % de la population du territoire de la CCSR. 49 % de la surface du territoire de Sud Roussillon est située en zone inondable.

Les tempêtes marines et les inondations fluviales étant en partie provoqués par des phénomènes météorologiques, les inondations par débordement des cours d'eau et par submersion marine sont souvent concomitantes. La commune de Saint-Cyprien est largement concernée par ce risque, 40 % de la population permanente de la commune est concernée par une inondation par submersion marine.

D'autres risques, comme le mouvement de terrain ou incendie, sont recensés.

Le changement climatique a un impact potentiel sur les risques naturels. En ce sens, Sud Roussillon entend préparer et s'adapter à cette augmentation probable des facteurs de risques sur son territoire.



AURCA
 AGENCE D'URBANISME CARLIANE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

Source : AURCA, Données DGFIP_2017

Architecture ou éléments remarquables

- Patrimoine agricole/viticole (cortal ou cave)
- Construction remarquable (maison de maître, maison années 30 «art déco»...)
- Mur d'intérêt architectural à conserver
- Portail ou porche intéressant
- Élément végétal remarquable
- Puits ou fontaine
- Cône de vue majeur

État des constructions

- Construction dégradée, à réhabiliter
- Construction en bon état ou réhabilitée
- Construction réhabilitée à vocation d'équipement ou commerce

Patrimoine historique et identitaire

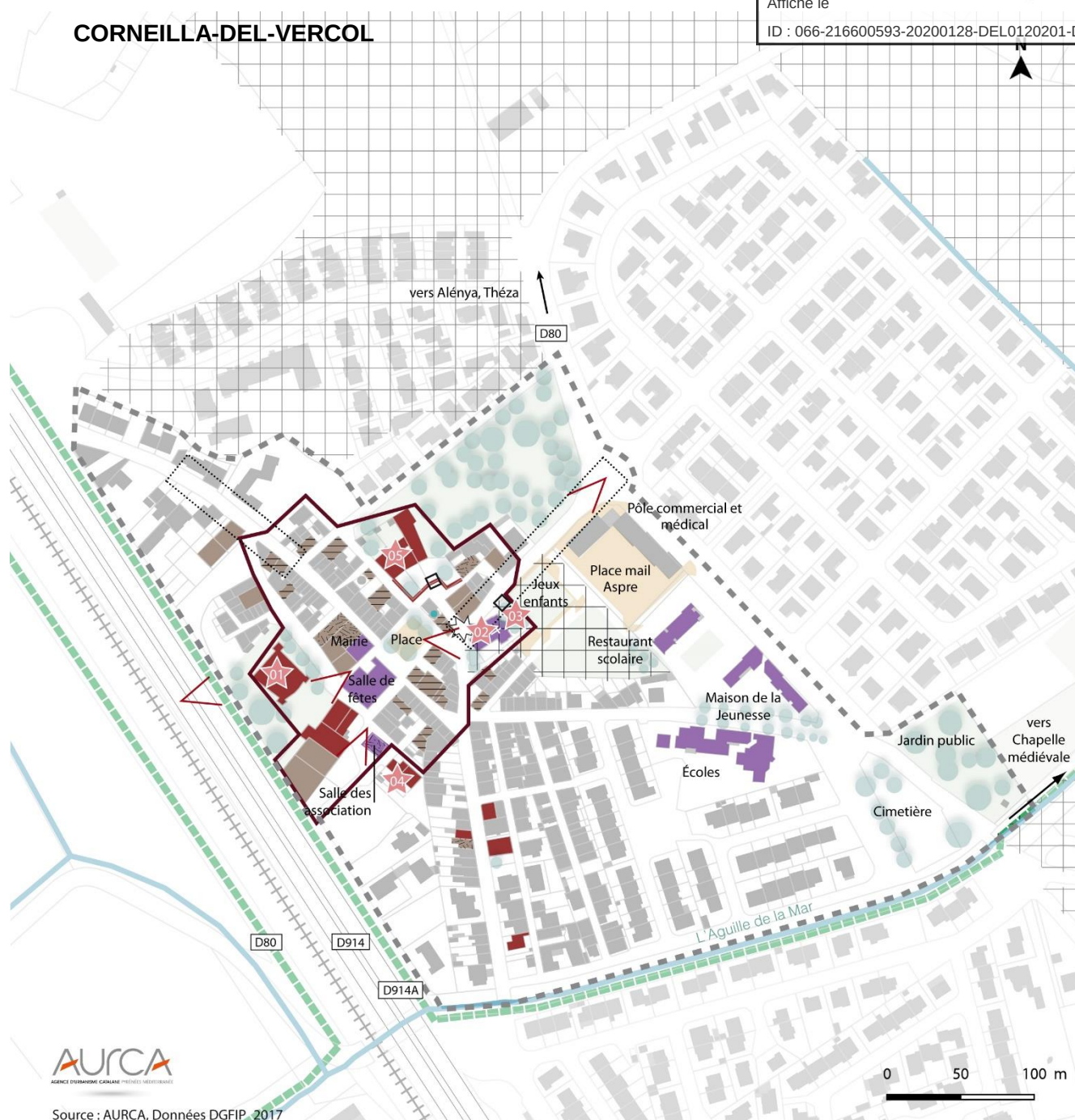
- Église Ste-Eulalie et Ste-Julie (1214 et 1593)
- Mairie
- Caves Ecoiffier
- Maison Ortaffa (XIVe ou XVe siècle)
- Ancienne Bergerie
- Ancienne école
- Foyer de la Paix (Salle des Fêtes)
- Pompe bonne
- Monument aux morts (Gustave Violet)
- Tombeau Famille Taulera
- Site archéologique (ZPPA)

Espaces de respiration

- Espace minéral
- Espace végétalisé (public ou privé)

Autres repères

- Périimètre d'étude centre-bourg
- Village médiéval
- Entrée de bourg
- Équipements ou édifices structurants
- Carrefour à sécuriser, espace public à qualifier



AURCA
AGENCE D'URBANISME CAROLINE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

Source : AURCA, Données DGFIP, 2017

Architecture ou éléments remarquables

- Patrimoine agricole/viticole (cortail ou cave)
- Construction remarquable (maison de maître, maison années 30 «art déco»...)
- Mur d'intérêt architectural à conserver
- Portail ou porche intéressant
- Élément végétal remarquable
- Puits, fontaine ou château d'eau
- Cône de vue majeur

État des constructions

- Construction dégradée, à réhabiliter
- Construction en bon état ou réhabilitée
- Construction réhabilitée à vocation d'équipement ou commerce

Patrimoine historique et identitaire

- 01 Château de Corneilla (XIIe siècle)
- 02 Église (XIXe siècle)
- 03 Tombeau famille Jonquères d'Oriola
- 04 Anciennes écoles
- 05 Maison Jonquères d'Oriola
- Portail d'intérêt architectural
- Village médiéval (cellera)
- Site archéologique (ZPPA)

Espaces de respiration

- Espace minéral autour de l'église
- Espace végétalisé (public ou privé)

Autres repères

- Périmètre d'étude centre-bourg
- Entrée de bourg
- Équipements ou édifices structurants
- Carrefour à sécuriser, espace public à qualifier
- Canal ou aiguille
- Voie verte L'Aiguille de la Mar

LATOIR-BAS-ELNE



AURCA
 AGENCE D'URBANISME CARLAINE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

Source : AURCA, Données DGFIP_2017

Architecture ou éléments remarquables

- Patrimoine agricole/viticole (cortail ou cave)
- Construction remarquable (maison de maître, maison années 30 « art déco »...)
- Mur d'intérêt architectural à conserver
- Portail ou porche intéressant
- Élément végétal remarquable
- Puits, fontaine ou château d'eau
- Cône de vue majeur

État des constructions

- Construction dégradée, à réhabiliter
- Construction en bon état ou réhabilitée
- Construction réhabilitée à vocation d'équipement ou commerce

Patrimoine historique et identitaire

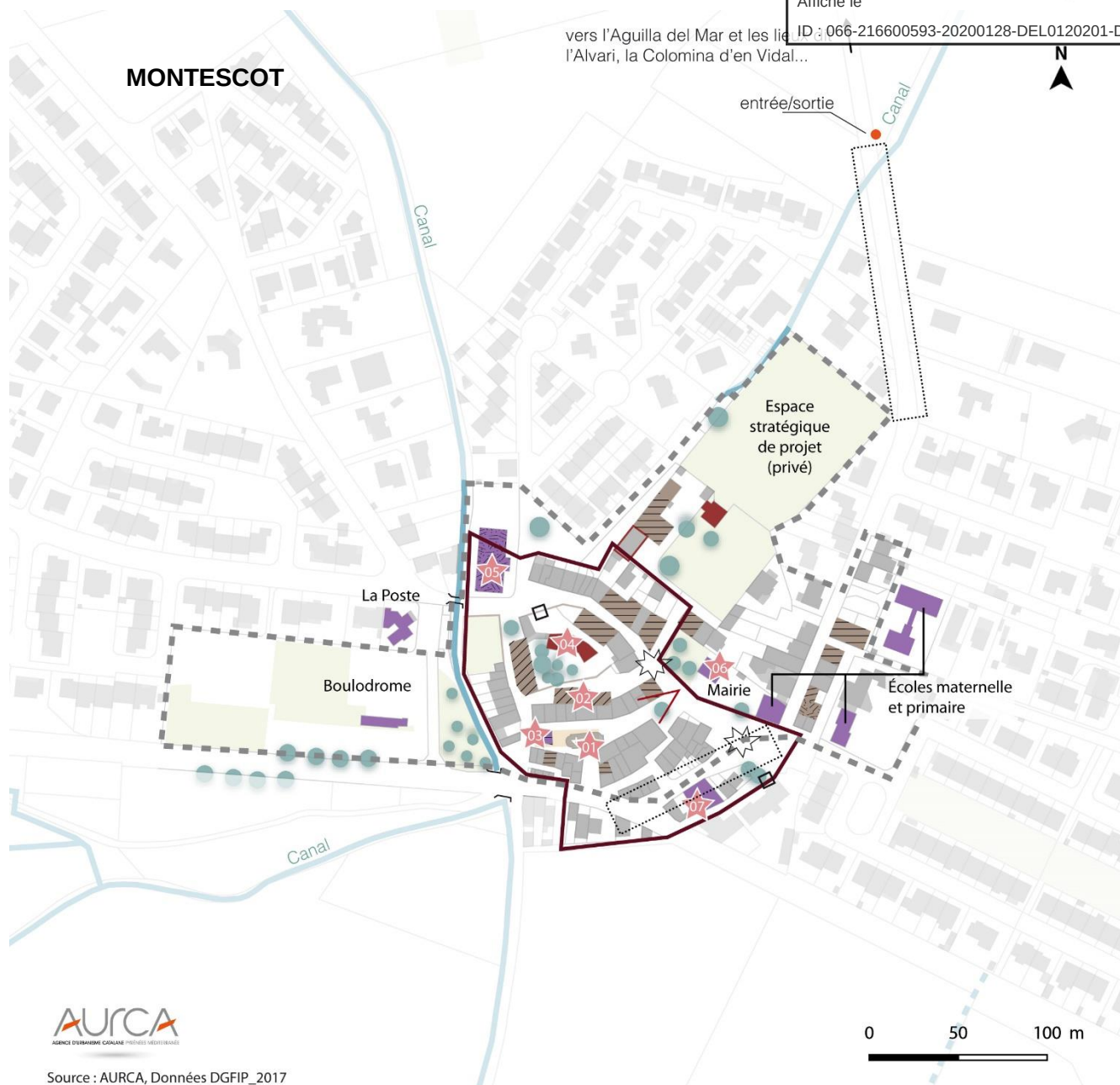
- Château Arexy (XIIe siècle)
- Église (XIe siècle), olivier, place
- Salle des fêtes (anciennes caves)
- Salle de réunions
- Platane centenaire
- Fontaine, canal
- Mairie (ancienne école)
- Vestiges de l'ancien moulin
- Portail d'intérêt architectural
- Village médiéval (« cellera »)

Espaces de respiration

- Espace minéral autour de l'église
- Espace végétalisé (public ou privé)

Autres repères

- Périmètre d'étude centre-bourg
- Entrée de bourg
- Équipements ou édifices structurants
- Canal ou agouille
- Carrefour à sécuriser, espace public à qualifier

vers l'Aguilla del Mar et les lieux
l'Alvari, la Colomina d'en Vidal...

Source : AURCA, Données DGFIP_2017

Architecture ou éléments remarquables

- Patrimoine agricole/viticole (cortal ou cave)
- Construction remarquable (maison de maître, maison années 30 « art déco »...)
- Mur d'intérêt architectural à conserver
- Portail ou porche intéressant
- Élément végétal remarquable
- Cône de vue majeur

État des constructions

- Construction dégradée, à réhabiliter
- Construction en bon état ou réhabilitée
- Construction réhabilitée à vocation d'équipement ou commerce

Patrimoine historique et identitaire

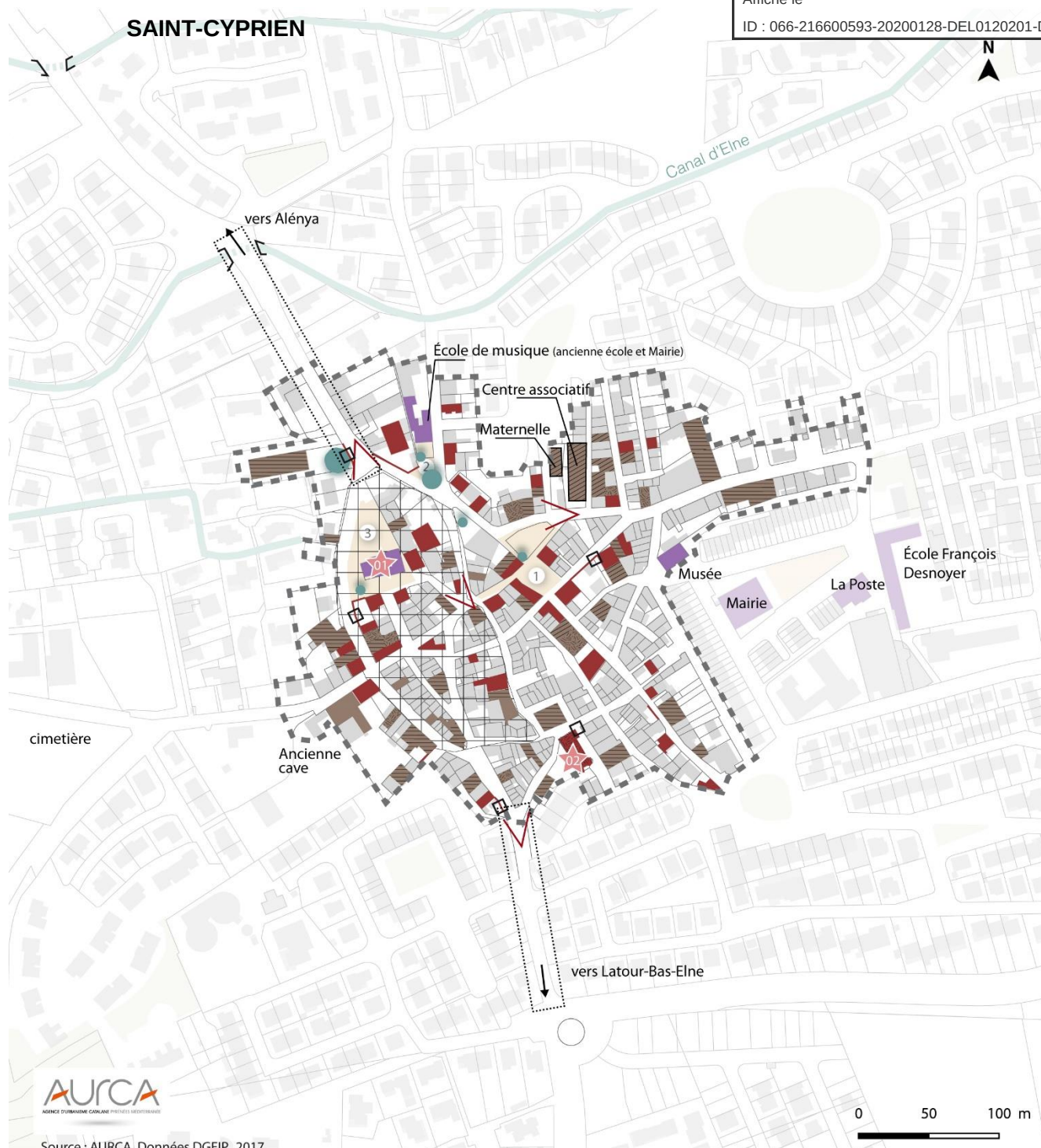
- 01 Église
- 02 Ancienne bergerie restaurée (habitat)
- 03 Ancienne demeure de l'écrivain Jordi Père Cerda, actuelle bibliothèque
- 04 Maison de maître dans ancienne cellere
- 05 Ancienne cave : pôle médical, boucherie...
- 06 Mairie, ancienne maison de maître en cayrou
- 07 Maison des associations, ancien Hôtel de Ville
- Village médiéval - « cellera »

Espaces de respiration

- Espace minéral
- Espace végétalisé (public ou privé)

Autres repères

- Périmètre d'étude centre-bourg
- Entrée de bourg
- Équipements ou édifices structurants
- Carrefour à sécuriser et espace public à qualifier



AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALANE PROTECTOR RECONSTRUCTION

Source : AURCA, Données DGFIP_2017

Architecture ou éléments remarquables

- Patrimoine agricole/viticole (cortal ou cave)
- Construction remarquable (maison de maître, maison années 30 «art déco»...)
- Mur d'intérêt architectural à conserver
- Portail ou porche intéressant
- Élément végétal remarquable
- Cône de vue majeur

Patrimoine historique et identitaire

- Église
- Tour d'en Bolt
- Site archéologique (ZPPA)

État des constructions

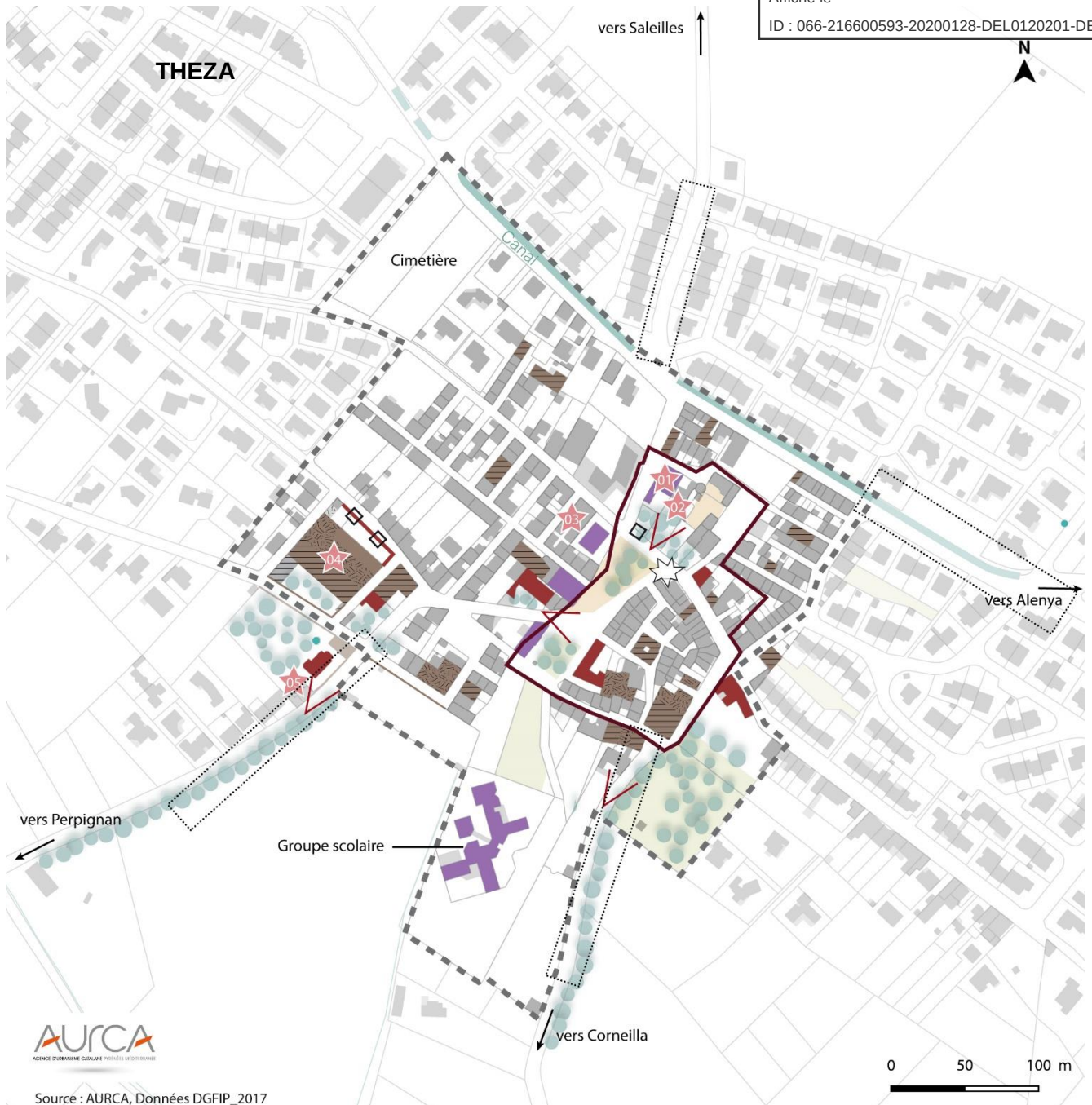
- Construction dégradée, à réhabiliter
- Construction en bon état ou réhabilitée
- Construction réhabilitée à vocation d'équipement ou commerce

Espaces de respiration

- Espace minéral : 1/Place République, 2/Place de l'école, 3/Place de l'église
- Espace végétalisé (public ou privé)

Autres repères

- Périmètre d'étude centre-bourg
- Entrée de bourg
- Équipements ou édifices structurants



Source : AURCA, Données DGFIP_2017

Architecture ou éléments remarquables

- Patrimoine agricole/viticole (cortal ou cave)
- Construction remarquable (maison de maître, maison années 30 « art déco »...)
- Mur d'intérêt architectural à conserver
- Portail ou porche intéressant
- Élément végétal remarquable
- Puits, fontaine ou château d'eau
- Cône de vue majeur

État des constructions

- Construction dégradée, à réhabiliter
- Construction en bon état ou réhabilitée
- Construction réhabilitée à vocation d'équipement ou commerce

Patrimoine historique et identitaire

- 01 Mairie
- 02 Site de l'ancienne église et cimetière, actuel monument aux morts
- 03 Eglise
- 04 Ancienne cave
- 05 Chapelle familiale
- Village médiéval (« cellera ») et son patrimoine viticole

Espaces de respiration

- Espace minéral
- Espace végétalisé (public ou privé)

Autres repères

- Périmètre d'étude centre-bourg
- Entrée de bourg
- Équipements ou édifices structurants
- Carrefour à sécuriser, espace public à requalifier

2.1.4. Les caractéristiques et spécificités des bourgs-centres de Sud Roussillon

Cinq caractéristiques singularisent les bourgs-centres de Sud Roussillon, dans le panorama territorial local et lui permettent de rayonner et de contribuer à l'attractivité métropolitaine de la plaine du Roussillon en constitution, et à l'attractivité régionale. Sur la base de son projet de territoire « Horizon, 2026 », deux démarches articulées contribuent à renforcer ces spécificités et mutations : la démarche « centres-bourgs de Sud Roussillon » et l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial.

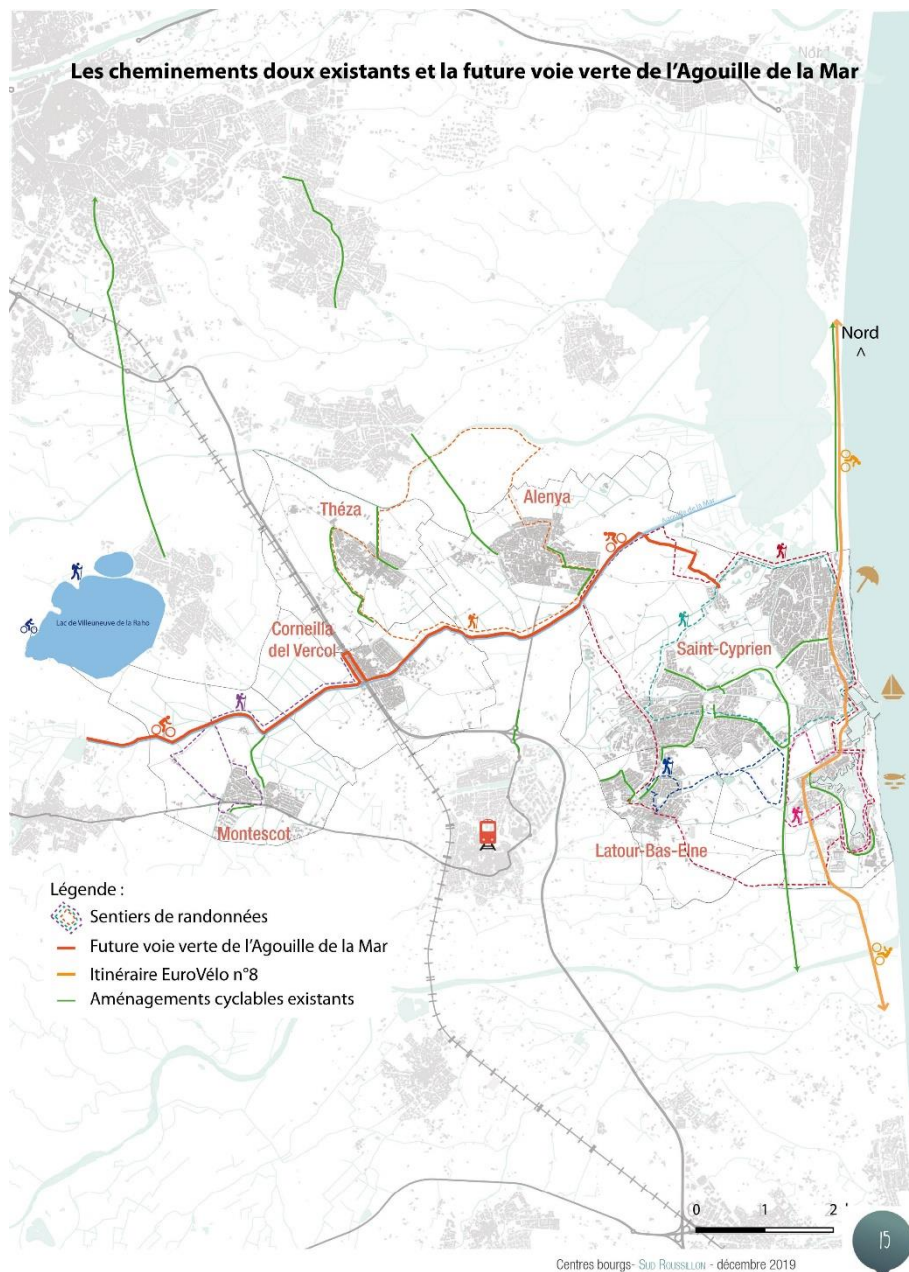
Une activité touristique balnéaire et nautique en mutation.

Une activité agricole de plus en plus qualitative et intégrée dans la vie de son territoire (circuits et itinéraires envisagés).

Un patrimoine traditionnel, Catalan, remobilisé à des fins de rayonnement et de qualité du cadre de vie.

Un territoire vert, agricole et naturel, support de biodiversité et de mobilités actives

Un territoire à fortes consonances culturelles et sportives.



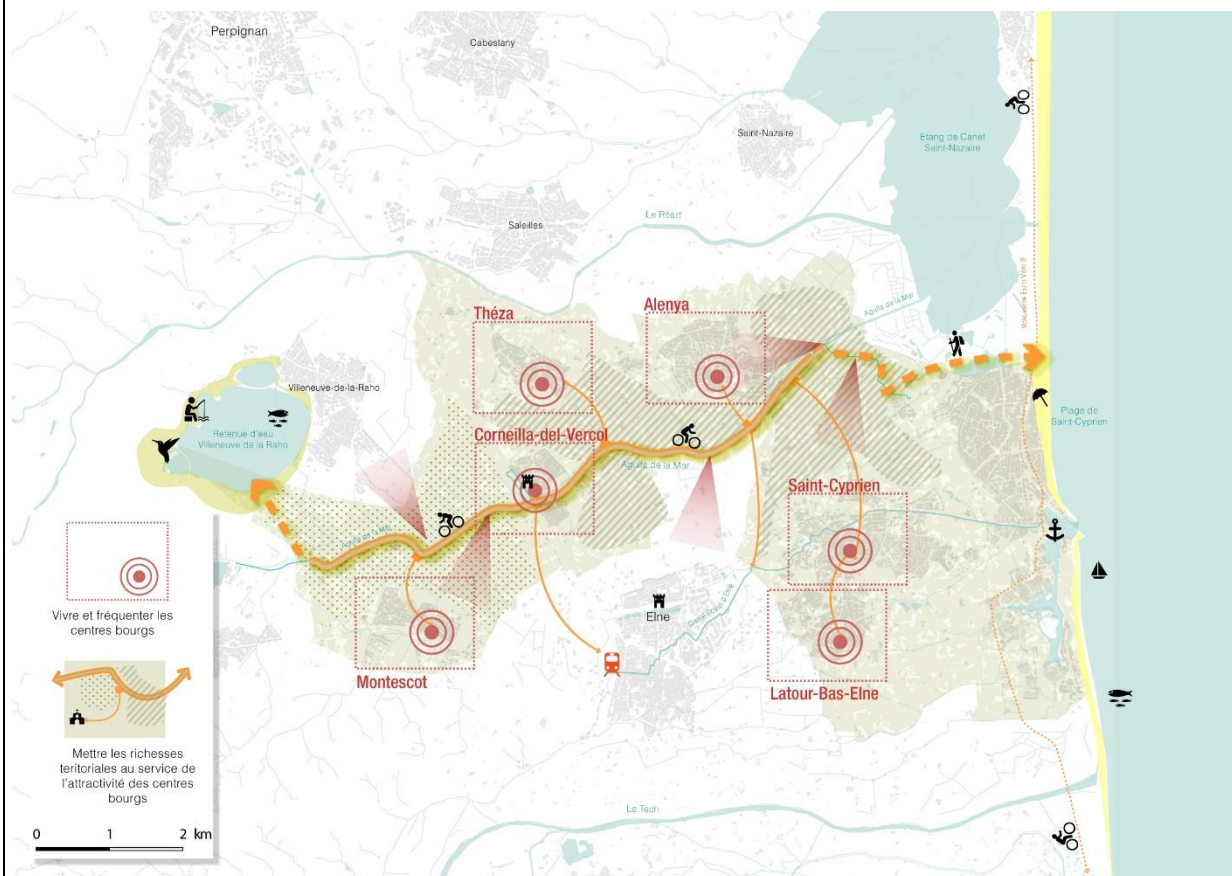
2.2. Diagnostic et identification des enjeux

ATOUTS	FAIBLESSES
- Un projet de territoire qui fixe un cap à horizon 2026 et garantit une cohérence territoriale entre projets - Un rôle déterminant de la Communauté et de ses bourgs-centres dans l'armature territoriale « cible » déterminée en 2013 par le SCOT de la plaine du Roussillon, et ajustée dans le PADD débattu à l'été 2019 dans le cadre de la révision du SCOT - Une Communauté ancienne (création en 1993) avec des habitudes de travail et d'échanges ancrées - Une Communauté qui a fait de la proximité et de la réponse réactive et de qualité aux besoins de ses habitants et usagers sa marque de fabrique depuis 1993 - Une Communauté à taille humaine (6 communes, 23 182 habitants), qui permet une certaine réactivité et souplesse dans les projets - La situation de Sud Roussillon, à la jonction de Perpignan Méditerranée et de la Côte Vermeille, ainsi que la proximité immédiate de la ville d'Elne (gare SNCF, musées et Maternité Suisse, cloître et cathédrale, etc.) - Une station balnéaire (Saint-Cyprien), moteur d'attractivité pour l'ensemble de son hinterland communautaire (et au-delà) - Une façade maritime prisée - Des bourgs-centres historiques et maillés, parties prenantes d'une intercommunalité à taille humaine et réactive - Une identité verte manifeste et la présence de parcs, jardins et espaces verts qui ponctuent les bourgs-centres et la Communauté - Un maillage de cours d'eau et canaux qui concerne les bourgs-centres et les relie entre eux - Un maillage de voies douces qui progresse en lien avec l'Eurovélo8 et une politique intercommunale forte de déploiement d'un réseau cyclable sûr et continu - Des équipements majeurs, culturels et sportifs principalement, qui affirment les centralités (Caves	-Une stratégie communautaire relativement récente -L'absence du pôle d'équilibre d'Elne dans l'EPCI -Un territoire soumis à forte saisonnalité -Une crise structurelle du tourisme « soleil-plage » (« Mission Racine ») -Une accessibilité routière qui reste perfectible -L'absence d'un « ressort territorial » (anciennement périmètre de transports urbains) qui garantisse une offre de service TC suffisante -Des équipements vieillissants, notamment touristiques et portuaires - Des équipements publics sous-dimensionnés pour l'ampleur prise par la Communauté et l'attente des habitants et visiteurs (mairies, CTM, autres équipements communaux, etc.) - La perte de vitalité des centres-bourgs et le moindre rayonnement des bourgs-centres attesté notamment par : - o la distorsion entre le nombre d'actifs occupés résidant à Sud Roussillon (+2,7% entre 2010 et 2015) alors que sur la même période le nombre d'emplois y a baissé (-1,5%) ; - o les difficultés recensées auprès des commerces de proximité de Saint-Cyprien en 2016-2017 : une concurrence à proximité immédiate (évasion commerciale vers les zones commerciales d'Elne, d'Argelès-sur-Mer) ; une activité commerciale en crise (28% de vacance commerciale, turn-over important, âge prononcé des commerçants, CA en baisse) ; un environnement urbain peu attractif et une visibilité commerciale restreinte ; des unités commerciales inadaptées et disséminées ; une clientèle vieillissante, etc.

Écoiffier à Alénia, Capellans Grand Stade à Saint-Cyprien, zone commerciale de Latour-Bas-Elne, etc.) - Un patrimoine religieux, historique et rural important - Des réflexions et projets déjà engagés et à encourager (cœurs de villages de Corneilla-del-Vercol et de Théza, port de Saint-Cyprien, etc.) - Des démarches communautaires engagées qui s'enrichissent mutuellement : centres-bourgs de Sud Roussillon, PCAET communautaire - Des démarches départementales qui enrichissent le projet de Sud Roussillon : - o Alénia commune-pilote du Plan Local d'Adaptation au changement climatique (POCTEFA) - o Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne : procédure de « mise en valeur des terres incultes » (plaine du Tech)	
---	--

OPPORTUNITÉS	MENACES
- Une dynamique de dispositifs, à l'instar du Plan littoral 21, sur laquelle surfer pour relancer l'attractivité littorale (engager un « Acte 2 » de la Mission Racine) - Un héritage sur lequel s'adosser : celui de la qualité des aménagements et du soin apporté aux traitements des espaces publics - Des spécificités communautaires sur lesquelles s'appuyer et une dynamique d'études et de projets appuyés sur le projet de territoire Horizon 2026 - Un projet commun sur lequel fédérer la population : bâtir une complémentarité mer-arrière-pays	- Ne pas concrétiser le projet communautaire et subir une réorganisation territoriale (révision du SDCl tous les 6 ans ; L5210-1-1 du CGCT) - Devenir durablement une destination touristique d'appoint des destinations premières que sont la Côte d'Azur, les Costes Brava et Daurada, le Portugal ou le Maghreb - Voir se déliter les cœurs de villes et villages : paupérisation, dégradation du patrimoine, recul de la qualité des espaces publics, etc. - Ne pas assumer les fonctions de centralités inhérentes aux 6 bourgs-centres, et voir cette centralité se déporter sur les territoires voisins, les communes de Sud Roussillon devenant de simples communes d'ortoirs - Ne pas anticiper le changement de pratiques touristiques, commerciales et de vie (circuits courts, mobilités actives, etc.) et le changement climatique
2 GRANDS ENJEUX POUR CONFORTER LE RAYONNEMENT ET LA VITALITÉ DES SIX BOURGS-CENTRES DE SUD ROUSSILLON : - Faire rayonner les bourgs-centres et Vivre et fréquenter leurs centres-bourgs en requalifiant ses espaces publics, en valorisant son patrimoine, en le rendant attractif et vivant (habitat, commerces, services, équipements, nature en ville, accessibilité tous modes de transports, etc.) et en l'intégrant dans des circuits et itinéraires partagés.	

- Mettre les richesses territoriales au service de l'attractivité des bourgs-centres et centres-bourgs et la relance de l'attractivité littorale.



Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

La stratégie de développement et de valorisation des six bourgs-centres de Sud Roussillon est l'une des déclinaisons du projet de territoire « Horizon 2026 ». Cet effort de cohérence « verticale » EPCI-bourgs-centres et de complémentarités « horizontales » entre bourgs-centres est le fil rouge de la stratégie ici esquissée.

L'ensemble de ces projets s'inscrit dans la volonté de confirmer la direction stratégique prise et ses premières transcriptions (Opération cœur de ville de Corneilla-del-Vercol, Stratégie urbaine de Théza, Port du XXI^{ème} siècle à Saint-Cyprien) et d'alimenter une stratégie de développement et de valorisation des bourgs-centres et de reconquête des centres-bourgs. En effet, cet axe constitue un enjeu prioritaire pour la Communauté et les communes, à la fois fortement attractives tant sur le plan résidentiel que touristique et fortement contraintes par les différentes dispositions réglementaires et la raréfaction du foncier mobilisable (PGRI, loi littoral, N2000, etc.). Il est donc devenu nécessaire d'agir plus fortement sur le renouvellement urbain et d'accompagner la reconquête des bourgs-centres en général et de leurs centres-bourgs en particulier. En effet, les cœurs de village concentrent un certain nombre de problématiques (logements vacants, dégradés, commerces de proximité menacés, accessibilité et stationnement problématiques, etc.) tout en recelant un fort potentiel valorisable et remobilisable (patrimoine bâti et architectural, espaces publics, « dents creuses », changements de destination, etc.).

→ Axe stratégique 1.

FAIRE ÉMERGER DES CENTRALITÉS FORTES ET DES CŒURS DE VILLAGES ATTRACTIFS ET POURSUIVRE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SERVICES DE PROXIMITÉ

→ Axe stratégique 2.

FAIRE PARTICIPER LES SIX BOURGS-CENTRES À L'ENRICHISSEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ ET À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE SUD ROUSSILLON

→ Axe stratégique 3.

AGIR POUR L'ADAPTATION ET L'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

→ Axe stratégique 1.

FAIRE ÉMERGER DES CENTRALITÉS FORTES ET DES CŒURS DE VILLAGES ATTRACTIFS ET POURSUIVRE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Dans le cadre de sa réflexion dédiée à la revitalisation des centres-bourgs au service du rayonnement des bourgs-centres, la volonté partagée entre Sud Roussillon et les six communes est d'agir sur tous les fronts. Cela passe par la **remobilisation de l'habitat** dans les cœurs de villages (maîtrise foncière et immobilière, outil OPAH envisagé, etc.), mais aussi par **encourager l'implantation de nouveaux commerces et de services**. Au-delà de la revitalisation commerciale, la volonté partagée est de **favoriser** dans ces centres la **localisation préférentielle d'équipements** (salles polyvalentes, locaux associatifs, etc.). La vie associative est également invitée à réinvestir les cœurs de village grâce à des locaux rénovés et mieux adaptés à la nature de leurs activités. Cela peut notamment passer par la remobilisation de friches ou le curetage ponctuel d'îlot, dans le tissu urbain constitué, En parallèle, il s'agit également de **poursuivre l'investissement fort sur la qualité des espaces publics**.

Chacun des six centres fait l'objet d'une stratégie dédiée en lien avec ses spécificités

- **À Alénia**, les Caves Écoiffier et leurs abords sont devenues au fil des ans le véritable cœur de la commune. En lien avec la fonction sociale, culturelle et sportive de cet équipement monumental à conforter (rotonde, pépinière d'entreprises, etc.), un certain effet d'entraînement des espaces et sites voisins de cette polarité est recherché (Jardin Taulera, Site de la Bergerie, Bâtiment de services accueillant notamment le SPAR et La Poste, etc.). Il s'agit également de revitaliser le cœur historique d'Alénia, autour de la place de la République.
- **À Corneilla-del-Vercol**, la crise du commerce de proximité a conduit la municipalité à développer une opération de commerces et services « Cœur de ville » au contact du centre ancien. Le glissement de la polarité urbaine sur le grand secteur « Cœur de ville-école » a fait que la partie la plus ancienne du village est moins animée. Le réaménagement du secteur des anciennes écoles, en articulation avec la place de la République (Mairie et sa salle des fêtes), le caveau viticole d'Oriola, et la salle des associations semble être stratégique pour animer la partie la plus ancienne de Corneilla. La connexion de ce secteur, abritant depuis peu un parc de stationnement, avec l'avenue Joffre et au-delà avec le secteur « Cœur de ville-école » est également envisagée par les élus.
- **À Latour-Bas-Erne**, le sujet majeur a trait à la requalification qualitative des espaces publics et du traitement de l'Avenue d'Erne-Avenue de la Mer, très routière et très empruntée, qui coupe le centre ancien en deux. La fréquentation et rentabilité économique des commerces de proximité encore présents en ville n'étant pas garanties, le centre bourg doit se réinventer pour redevenir attractif sous d'autres formes.
- **À Montescot**, la revitalisation du cœur de village passe par la maîtrise de l'emprise d'1ha inscrite dans l'enveloppe bâtie communale et au contact du centre ancien, en vue de développer un projet d'équipement (relocalisation fonctionnelle ou création) au bénéfice de la population.
- **À Saint-Cyprien**, Une intervention profonde et très qualitative est en cours sur le centre ancien notamment autour de la Place de la République reconfigurée et en voie de « réanimation » commerciale. Trois sujets se dégagent avec la poursuite de la valorisation de « la grande place de la République » notamment par son ouverture vers le Sud, la valorisation de la Tour d'en Bolt à intégrer dans des circuits et itinéraires touristiques, et enfin le traitement de l'épineuse question du stationnement dans ce centre.
- **À Théza**, un important potentiel immobilier est mis sur le marché par la grande famille du village et génère une forte opportunité de projets et de confortement du centre-bourg, notamment pour répondre à la crise du commerce de proximité par l'analyse des pistes de regroupements des commerces.

En lien avec le rayonnement des bourgs-centres, Sud Roussillon et ses communes souhaitent **adapter et rendre accessibles les équipements publics** pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles. Le sous-dimensionnement des services publics et des équipements est préjudiciable au fonctionnement d'un service public de qualité. Il en va ainsi pour les mairies elles-mêmes (Saint-Cyprien) des Centres Techniques Municipaux (Saint-Cyprien, Théza, Latour-Bas-Erne), ou des accueils de loisirs (Montescot). En complément, Sud Roussillon et les communes souhaitent accélérer le déploiement d'infrastructures et de nouveaux services numériques et se doter d'un service SIG communautaire.

→ Axe stratégique 2.

FAIRE PARTICIPER LES SIX BOURGS-CENTRES À L'ENRICHISSEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ ET À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE SUD ROUSSILLON

Saint-Cyprien est la ville littorale de la Communauté. Station balnéaire réputée et au cadre de vie préservé, elle est la locomotive touristique de la plaine de l'Illobérès. Saint-Cyprien vise désormais un **tourisme plus pérenne, durable et diversifié, solidaire avec son aire d'influence, et en réseau** avec l'ensemble de la destination Pays Catalan. Il s'agit donc non seulement de **moderniser et requalifier les équipements en lien avec la mer pour renouveler le produit touristique balnéaire et nautique**, mais aussi de **promouvoir plusieurs types de tourisme intéressants l'ensemble des composantes de Sud Roussillon**.

La **mise en œuvre d'actions et projets complémentaires aux activités balnéaires en capitalisant sur les richesses et le potentiel de l'arrière-pays** est donc un objectif clairement affiché par Sud Roussillon et ses communes bourgs-centres (tourisme patrimonial et culturel, tourisme sportif, tourisme naturel, tourisme appuyé sur la valorisation des identités et savoir-faire agricoles, artisanaux, artistiques du territoire de Sud Roussillon et empreint de durabilité). Cet objectif visant à une offre touristique renouvelée, est au service des besoins de la population permanente de Sud Roussillon.

→ Axe stratégique 3.

AGIR POUR L'ADAPTATION ET L'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sud Roussillon est soucieuse de s'inscrire dans une transition écologique et énergétique assumée, garante du maintien d'une certaine qualité de vie, et au service d'une attractivité plus qualitative. La Communauté et ses communes bourgs-centres souhaitent donc poursuivre leur forte implication dans le processus d'adaptation au changement climatique. Cela passe non seulement par la mise en œuvre des actions du PCAET communautaire en cours d'élaboration, mais aussi par la poursuite d'une démarche vertueuse, inscrite dans des dispositifs expérimentaux comme le récent Plan Local d'Adaptation au changement Climatique d'Alénia, ou dans la réponse à des appels à projets dédiés.

Cela passe également par **donner plus de place aux piétons et aux cyclistes, et aux modes actifs** en général, en questionnant le développement de nouveaux modes de déplacements, y compris pendant les vacances et de préserver les sites sensibles des agressions liées à la sur-fréquentation estivale.

Il s'agit aussi de **conforter la présence du végétal en ville**, en préservant les espaces boisés et végétalisés au cœur des villes et villages, moyen efficace de lutter contre les épisodes caniculaires en développant des îlots de fraîcheur, mais également en imaginant de nouveaux espaces d'habitat, plus résilients, entremêlés d'étendues vertes.

Sud Roussillon entend enfin **favoriser un urbanisme et des aménagements plus résilients**. En lien avec les risques « inondations » et « submersion », cet objectif s'inscrit dans une approche écosystémique (trame verte et bleue pouvant faire office de zone de sur-inondation potentielle) et en concomitance avec le renforcement de la diffusion de la culture du risque. Il s'agit également de **protéger les populations des risques liés aux inondations et à la submersion**.

Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics et des réseaux publics d'éclairage et équiper les bâtiments publics en panneaux photovoltaïques afin d'atteindre les objectifs de la stratégie REPOS 2050. La rénovation énergétique des bâtiments participe de cette dynamique qui permet l'instauration d'une politique vertueuse, économe des deniers publics et soucieuse de l'exemplarité.

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (2019-2021)	Moyen-Long terme (à partir de 2022)	
			MT (2022-2026)	LT (après 2026)
AXE STRATÉGIQUE 1				
FAIRE ÉMERGER DES CENTRALITÉS FORTES ET DES CŒURS DE VILLAGES ATTRACTIFS ET POURSUIVRE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SERVICES DE PROXIMITÉ				
ACTION 1.1 Intervenir sur les espaces publics des centres-bourgs	Requalification de la place République d'Alénia			
	Requalification de la place République de Corneilla-del-Vercol			
	Étude de piétonisation et sécurisation du centre ancien de Corneilla-del-Vercol			
	Qualification piétonne du passage impasse des Lyces – rue du Centre à Latour-Bas-Elne			
	Curetage et qualification du délaissé de l'immeuble du carrefour av. d'Elne / av. de Saint-Cyprien/ rue du Centre à Latour-Bas-Elne			
	Programme de requalification des espaces publics et de valorisation de « l'Espace du Jardin de l'église » de Latour-Bas-Elne (<i>Amélioration de l'accès piéton au jardin de l'église et ses locaux associatifs et culturels depuis la rue du centre ; requalification de la place du Progrès et de la rue du Centre ; etc.</i>)			
	Mise en œuvre de parcours végétalisés et/ou thématiques guidant vers la place de la République de Saint-Cyprien			
	Mise en œuvre d'une opération de renouvellement urbain en cœur de village de Théza (Immeubles et grange rue Rigaud ; <i>Candidature Session 3 AMI « Friches urbaines »</i>)			
	Curetage d'un immeuble menaçant ruine Route de Corneilla et aménagement d'un petit parc de stationnement à Théza (<i>Candidature Session 3 AMI « Friches urbaines »</i>)			
	Réaménagement de la rue de l'église de Théza			
ACTION 1.2 Conforter les polarités des centres-bourgs	Étude stratégique « bourgs-centres et centres-bourgs de Sud Roussillon »			
	Lancement d'une OPAH intercommunale assortie d'un plan façades			

	Mise en place d'une signalétique touristique et patrimoniale en lien avec les itinéraires cyclables		
	Création d'un « Espace associatif accessible » au sein des caves Écoiffier d'Alénia		
	Remobilisation de la friche de « la bergerie » aux abords immédiats de l'Espace Écoiffier d'Alénia (<i>Candidature Session 4 AMI « Friches urbaines »</i>)		
	Étude de l'opportunité d'acquérir la cave de l'îlot Ortaffa à Alénia		
	Requalification du site des anciennes écoles de Corneilla-del-Vercol		+2022
	Poursuite de la requalification de l'ancienne cave « Bonnes » de Corneilla-del-Vercol		+2022
	Changement de destination de l'ancienne boucherie-charcuterie de Corneilla-del-Vercol		+2022
	Programme de réhabilitation du patrimoine bâti communal du centre historique de Latour-Bas-Erne		
	Définition d'un projet urbain d'envergure sur la dent creuse « Deprade » à Montescot : <i>équipements ; connexion douce entre la rue de l'Albère et la rue des Rouges gorges ; Acquisition des granges de la Rue des Rouges gorges à Montescot et aide à la définition d'un projet en lien avec la dent creuse Deprade attenante ; Acquisition de la grange à l'angle de la Rue du Canigou et de l'impasse des Jardins à Montescot et aide à la définition d'un projet, etc.</i>		
	Étude pour la création d'une structure légère, couverte et ouverte, propice à l'accueil d'animations de plein-air à Montescot		
	Réhabilitation de la Cave vacante de la rue Aristide Briand à Théza et Aide à la définition d'un projet urbain d'envergure sur la frange d'urbanisation attenante (équipements, commerces de proximité ?)- (<i>Candidature Session 3 AMI « Friches urbaines »</i>)		
ACTION 1.3 Faire monter en gamme les équipements et services à la population	Mise en accessibilité du « site annexe » de la Mairie d'Alénia		
	Mise en accessibilité des bâtiments publics de Corneilla-del-Vercol		
	Mise en accessibilité des bâtiments publics de Saint-Cyprien		

	Construction d'une nouvelle Salle polyvalente à Montescot		
	Réhabilitation du centre de loisirs de Montescot		
	Finalisation de l'aménagement de « l'Espace associatif » de Théza avec installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation		
	Construction du Centre Technique Municipal de Montescot		
	Restructuration du Centre Technique Municipal de Saint-Cyprien		
	Création d'un service SIG communautaire		
	Création d'un stade d'entraînement à Alénia		
	Restructuration du bâtiment existant dénommé Club House et création d'un nouveau bâtiment destiné aux associations sportives à Latour-Bas-Elne		
	Restructuration du bâtiment existant dénommé Club House et création d'un nouveau bâtiment destiné aux associations sportives à Latour-Bas-Elne		

AXE STRATÉGIQUE 2

FAIRE PARTICIPER LES SIX BOURGS-CENTRES À L'ENRICHISSEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ ET À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE SUD ROUSSILLON

AAP de r
urbaine
Saint-Cyprien
Déplacer
l'Office c

ACTION 2.1 Renouveler le produit touristique balnéaire	Requalification de la promenade du front de mer de Saint-Cyprien		
	Etude de piétonisation du secteur de la plage de Saint-Cyprien et sur les déplacements bus		
	Extension du jardin des plantes et restructuration de l'existant à Saint-Cyprien		
	Aménagement d'un pumptrack et d'un skate-park à Théza		
ACTION 2.2 Mobiliser le potentiel et les richesses de l'arrière-pays	Étude de l'opportunité de créer un centre d'artisanat d'art au sein de la Tour d'en Bolt de Saint-Cyprien		
	Animation du « PAEN » d'Alénia		
ACTION 2.3 Diversifier l'économie locale	Poursuite de la mise en œuvre du dispositif « Terres incultes » à Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien		
	Extension de la ZAE Las Hortes de Saint-Cyprien et aménagements complémentaires		

	Création d'une voie de contournement sur la commune de Saint-Cyprien		

AXE STRATÉGIQUE 3 AGIR POUR L'ADAPTATION ET L'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE			
ACTION 3.1 Protéger les populations des risques naturels	Installation d'un dispositif de lutte contre la submersion marine		
	Réfection des digues du port de Saint-Cyprien		
	Expérimentation de la désimperméabilisation de placettes et cour d'école à Alénia		
	Aménagement et animation du Parc Jonquères de Théza		
ACTION 3.2 Contribuer activement à la transition énergétique	Élaboration du PCAET de Sud Roussillon		
	Rénovation de l'éclairage public sur tout le territoire intercommunal		
	Opération d'autoconsommation collective - Installation photovoltaïque sur l'espace AQUASUD		
	Rénovation énergétique des bâtiments publics de Corneilla-del-Vercol		
	Rénovation énergétique des bâtiments publics de Saint-Cyprien		
ACTION 3.3 Créer les conditions du développement des mobilités durables	Étude de la prise de compétence transports		
	Création de liaisons Théza - Corneilla-del-Vercol		
	Aménagement d'une voie douce sur l'avenue Maréchal Leclerc (RD 40) sur les communes de Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne		
	Aménagement du chemin de Charlemagne à Latour-Bas-Elne avec la création d'un sentier multi-usages (tranche 1)		

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 - 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, de Sud Roussillon et du Pays de la Vallée de l'Agly. Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, de Sud Roussillon et du Pays de la Vallée de l'Agly.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

Les projets réalisés ou à venir font également l'objet de fiches synthétiques en vue d'aborder de manière globale la stratégie amorcée à Sud Roussillon et dans ses six bourgs-centres.

PHASAGE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
ACTION 1.1 Intervenir sur les espaces publics des centres-bourgs	1.1.1 Requalification de la Place République d'Alénia			
	1.1.2 Étude de piétonisation et sécurisation du centre ancien de Corneilla-del-Vercol			
	1.1.3. Qualification piétonne du passage impasse des Lyces – rue du Centre à Latour-Bas-Erne			
	1.1.4. Curetage et qualification du délaissé de l'immeuble du carrefour av. d'Erne / av. de Saint-Cyprien/ rue du Centre à Latour-Bas-Erne			
	1.1.5. Mise en œuvre d'une opération de renouvellement urbain en cœur de village de Théza (Immeubles et grange rue Rigaud			
	1.1.6. Curetage d'un immeuble menaçant ruine Route de Corneilla et aménagement d'un petit parc de stationnement à Théza			
	1.1.7. Réaménagement de la rue de l'église de Théza			
ACTION 1.2 Conforter les polarités des centres-bourgs	1.2.1. Étude stratégique « bourgs-centres et centres-bourgs de Sud-Roussillon »			
	1.2.2. Lancement d'une OPAH intercommunale assortie d'un plan façades			
	1.2.3. Mise en place d'une signalétique touristique et patrimoniale en lien avec les itinéraires cyclables			
	1.2.4. Création d'un Espace associatif accessible au sein des Caves Écoiffier d'Alénia			
	1.2.5. Remobilisation de la friche de la « Bergerie » à Alénia			
	1.2.6. Étude de l'opportunité d'acquérir la cave de l'ilot Ortaffa à Alénia			

	1.2.7. Requalification du site des anciennes écoles de Corneilla-del-Vercol			
	1.2.8. Poursuite de la requalification de l'ancienne Cave « Bonnes » de Corneilla-del-Vercol			
	1.2.9. Changement de destination de l'ancienne boucherie-charcuterie de Corneilla-del-Vercol			
	1.2.10. Programme de réhabilitation du patrimoine bâti communal du centre historique de Latour-Bas-Elne			
	1.2.11. Définition d'un projet urbain d'envergure sur la dent creuse « Deprade » à Montescot			
	1.2.12. Réhabilitation de la Cave vacante de la rue Briand à Théza et aide à la définition d'un projet urbain d'envergure sur la frange d'urbanisation attenante			
ACTION 1.3 Faire monter en gamme les équipements et services à la population	1.3.1. Mise en accessibilité du « site annexe » de la Mairie d'Alénia			
	1.3.2. Mise en accessibilité des bâtiments publics de Corneilla-del-Vercol			
	1.3.3. Mise en accessibilité des bâtiments publics de Saint-Cyprien			
	1.3.4. Construction d'une nouvelle salle polyvalente à Montescot			
	1.3.5. Réhabilitation du centre de loisirs de Montescot			
	1.3.6. Finalisation de l'aménagement d'un Espace associatif avec installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation à Théza			
	1.3.7. Construction du Centre Technique Municipal de Montescot			
	1.3.8 Restructuration du Centre Technique Municipal de Saint-Cyprien			
	1.3.9 Création d'un service SIG communautaire			
	1.3.10 Création d'un stade d'entraînement à Alénia			
	1.3.11 Restructuration du Club House et création d'un bâtiment destiné aux associations sportives à Latour-Bas-Elne			
ACTION 2.1 Renouveler le produit touristique balnéaire	2.1.1. Appel à projets de recomposition urbaine du port de Saint-Cyprien et Déplacement de l'office du tourisme			
	2.1.2. Requalification de la promenade du front de mer de Saint-Cyprien			
	2.1.3. Étude de piétonisation du secteur de la plage de Saint-Cyprien et sur les déplacements bus			
	2.1.4. Extension du jardin des plantes et restructuration de l'existant à Saint-Cyprien			
ACTION 2.2	2.2.1. Aménagement d'un pump-track et d'in skate-park à Théza			

Mobiliser le potentiel et les richesses de l'arrière-pays	2.2.2. Étude de l'opportunité de créer un centre d'artisanat d'art au sein de la Tour d'en Bolt en cœur de village de Saint-Cyprien			
ACTION 2.3 Diversifier l'économie locale	2.3.1. Animation du PAEN d'Alénia			
	2.3.2. Poursuite de la mise en œuvre du dispositif « Terres incultes » à Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien			
	2.3.3. Extension de la ZAE Las Hortes de Saint-Cyprien et aménagements complémentaires			
	2.3.4. Création d'une voie de contournement à Saint-Cyprien			
ACTION 3.1 Protéger les populations des risques naturels	3.1.1. Installation d'un dispositif de lutte contre la submersion marine			
	3.1.2. Réfection des digues du port de Saint-Cyprien			
	3.1.3. Expérimentation de la désimperméabilisation de placettes et cour d'école à Alénia			
	3.1.4. Aménagement et animation du Parc Jonquères de Théza			
ACTION 3.2 Contribuer activement à la transition énergétique	3.2.1. Élaboration du PCAET de Sud Roussillon			
	3.2.2. Rénovation de l'éclairage public sur tout le territoire intercommunal			
	3.2.3. Opération d'autoconsommation collective - Installation photovoltaïque sur l'Espace Aquasud			
	3.2.4. Rénovation énergétique des bâtiments publics de Saint-Cyprien			
ACTION 3.3 Créer les conditions du développement des mobilités durables	3.3.1. Étude de la prise de compétence transports			
	3.3.2. Création de liaisons Théza – Corneilla-del-Vercol			
	3.3.3. Aménagement d'une voie douce sur l'avenue Leclerc à Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne			
	3.3.4. Aménagement du chemin de Charlemagne à Latour-Bas-Elne avec la création d'un sentier multi-usages			

AXE 1	FICHE
FAIRE ÉMERGER DES CENTRALITÉS FORTES ET DES CŒURS DE VILLAGES ATTRACTIFS ET POURSUIVRE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SERVICES DE PROXIMITÉ	INTERVENIR SUR LES ESPACES PUBLICS DES CENTRES-BOURGS
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
En lien avec la démarche « Centres-bourgs de Sud Roussillon », la volonté partagée entre l'EPCI et les six communes bourgs-centres qui l'intègrent est de qualifier ou requalifier les espaces publics des cœurs de villages en vue de leur garantir une meilleure image et une accessibilité bonifiée au service de leur rayonnement, revitalisation et qualité de vie résidentielle.	
Objectifs stratégiques	
Revitalisation et reconquête des cœurs de village, renforcement de la centralité, qualité urbaine, confort urbain, proximité, lien social, contribution aux stratégies d'adaptation et atténuation au changement climatique, etc.	
Descriptif du projet/ opération envisagée	
Projet 1.1.1. Requalification de la place de la République d'Alénia Descriptif : La place de la République est le noyau historique d'Alénia. Elle est concernée par la Mairie et l'église, mais a perdu la majeure partie de sa vocation commerciale (la boulangerie et la pharmacie ont déménagé). En vue de lui redonner un certain allant, la Commune a décidé de procéder à sa requalification. Maître d'ouvrage : Coût estimatif : € Calendrier prévisionnel : ☒ 2019 ☐ 2020 ☐ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CCSR	

Projet 1.1.2. Étude de piétonisation et sécurisation du centre ancien de Corneilla-del-Vercol

Descriptif : Du fait de la morphologie ancienne, les îlots qui composent le centre-ancien sont compacts et denses, desservis par des ruelles étroites. Il y a une prédominance de la voiture, en stationnement ou sur les axes de communication principaux qui sont très circulants. La place du piéton est donc réduite. Les axes de circulation qui desservent et qui structurent le centre-bourg sont essentiellement routiers, les modes de déplacements doux sont absents, ainsi que les liaisons et la continuité piétonnes se posent ainsi que celui du confort d'usage, de l'accessibilité (pente, marches). Certaines des rues les plus étroites ont été transformées en rues à sens unique, comme la rue de la Madeloc et du pic Néoulous. Les trottoirs sont trop étroits et ne permettent pas à l'usager de se déplacer en toute sécurité, la route pourrait être volontairement réduite pour que les voitures soient contraintes de rouler moins vite.

Il s'agit donc de renforcer et sécuriser les cheminements piétons en les mettant au même niveau que la rue ou en créant des trottoirs dans le cadre de la réorganisation d'un plan de circulation, modifier des sens de circulation et passer des voies en sens unique les axes de circulation qui desservent et qui structurent le centre-bourg, et rendre accessibles (normes Personnes à Mobilité Réduite).

Un regard spécifique pourra être porté sur l'avenue du Maréchal Joffre et son articulation « douce » avec le site des anciennes écoles.

Maître d'ouvrage : Commune de Corneilla-del-Vercol

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés : État (dont DDTM), CDC, Région O/PM, EPF/O, CD66, CCSR



Projet 1.1.3. Qualification piétonne du passage impasse des Lyces – rue du Centre à Latour-Bas-Elne

Descriptif : L'effondrement soudain d'une maison de village a généré une connexion entre la partie Est du centre ancien et le secteur commercial de la rue du Centre. Cet interstice, déblayé et nettoyé, est aujourd'hui fermé par des barrières métalliques de chantier. Or, la population s'est appropriée ce passage et l'utilise au quotidien. En ce sens, la commune souhaite aménager qualitativement cette connexion douce.

Maître d'ouvrage : Commune de Latour-Bas-Elne

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☐ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CCSR



Projet 1.1.4. Curetage et qualification du délaissé de l'immeuble du carrefour des avenues d'Elne et de Saint-Cyprien à Latour-Bas-Elne

Descriptif : La commune a récemment acquis une maison de village dégradée au droit du carrefour très routier de la Rue du Centre / Avenue d'Elne/ Avenue de Saint-Cyprien. La commune souhaite sécuriser ce carrefour notamment emprunté par les cars de ramassage scolaire et classé à risque par les services compétents du Département. Pour ce faire, la Commune souhaite procéder à la destruction de l'immeuble acquis pour améliorer la visibilité et améliorer la giration des cars, aujourd'hui contraints à manœuvrer. L'espace libéré pourrait faire l'objet d'un traitement qualitatif, paysager, favorable à la présence de la nature en ville.

Maître d'ouvrage : Commune de Latour-Bas-Elne

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020



☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CCSR

Projet 1.1.5. Mise en œuvre d'une opération de renouvellement urbain en cœur de village de Théza (*Immeubles et grange rue Rigaud ; Candidature Session 3 AMI « Friches urbaines »*)

Descriptif : Il s'agit ici d'intervenir rue Rigaud, au cœur du vieux village très dense et aux rues étroites, par l'acquisition d'immeubles voués à la démolition. L'espace libéré permettra la création d'un petit parc de stationnement au service de l'attractivité résidentielle du cœur de village. Il sera végétalisé et concerné par l'aménagement d'un espace pour containers de déchets ménagers.

Maître d'ouvrage : Commune de Théza

Coût estimatif : 217 352,66 € HT (70 000 € demandés à la Région dans le cadre de « bourg-centre »)

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CCSR, EPF/O, AMI « Reconquête des friches urbaines »



Projet 1.1.6. Curetage d'un immeuble menaçant ruine Route de Corneilla et aménagement d'un petit parc de stationnement à Théza (*Candidature Session 3 AMI « Friches urbaines »*)

Descriptif : Parcelles AH 173/170/169/168 pour une superficie de 228m² A démolir afin de désengorger les rues et aménager du stationnement et des emplacements de collecte de déchets.

Il s'agit ici d'intervenir route de Corneilla, au contact immédiat du vieux village très dense et aux rues étroites, par l'acquisition d'immeubles très dégradés et voués à la démolition. L'espace libéré permettra la création d'un petit parc de stationnement au service de l'attractivité résidentielle du cœur de village.

Maître d'ouvrage : Commune de Théza

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CCSR, EPF/O, AMI « Reconquête des friches urbaines »



Projet 1.1.7. Réaménagement de la rue de l'Église de Théza

Descriptif : Il s'agit ici d'intervenir sur la rue de l'Église, située au cœur du vieux village très dense et aux rues étroites, par l'acquisition d'immeubles voués à la démolition en vue d'aménager un parking et un espace dédié aux containers déchets ménagers. Le tout arboré et éclairé.

Maître d'ouvrage : Commune de Théza

Coût estimatif : 208 945,39 € HT (83 000 € demandés à la Région dans le cadre de « bourg-centre »)

Calendrier prévisionnel :



2019



2020



2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CCSR



Théza - Parking rue de l'église



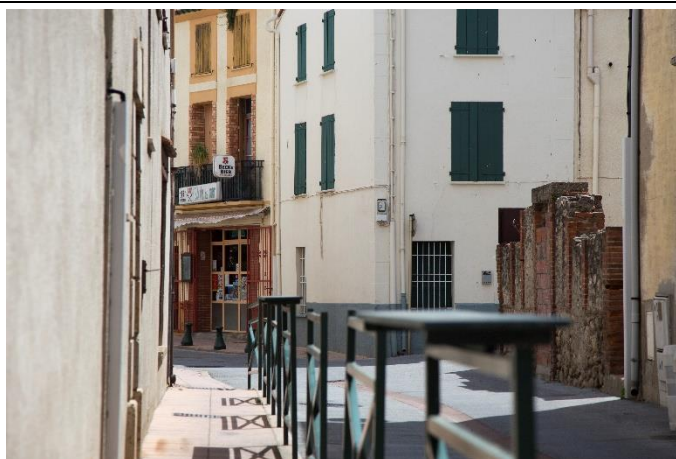
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Dans le cadre du contrat territorial signé entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de communes Sud Roussillon, un suivi des actions structurantes est mis en place. Le bureau communautaire et le Bureau des Maires de Sud Roussillon compléteront le dispositif de suivi-évaluation.

AXE 1	FICHE A
FAIRE ÉMERGER DES CENTRALITÉS FORTES ET DES CŒURS DE VILLAGES ATTRACTIFS ET POURSUIVRE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SERVICES DE PROXIMITÉ	CONFORTER LES POLARITÉS DES CENTRES- BOURGS
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Au-delà de la seule intervention sur les espaces publics, il s'agit de conforter les polarités villageoises autour des commerces, services, équipements, à créer, moderniser, adapter ou rendre plus vertueux (accessibilité, durabilité). Conforter les six polarités historiques de Sud Roussillon est à la fois un levier pour leur redonner un rayonnement certain et complémentaire les uns des autres, mais aussi de faire des tissus constitués des alternatives crédibles et attractives au développement urbain et de polarités périphériques.	
Objectifs stratégiques	
Reconquête urbaine, attractivité résidentielle, services à la population, rayonnements, qualité des équipements et services rendus à la population, contribution à la lutte contre l'étalement urbain et à la maîtrise des déplacements à la source, etc.	
Descriptif du projet/ opération envisagée	
Projet 1.2.1. Étude stratégique « Bourgs-centres et Centres-bourgs de Sud Roussillon » Descriptif : Les cœurs de village de Sud Roussillon concentrent un certain nombre de problématiques (logements vacants, dégradés, commerces de proximité menacés, accessibilité et stationnement problématiques...) tout en recelant un fort potentiel valorisable et remobilisable (patrimoine bâti et architectural, espaces publics, « dents creuses », changements de destination...). En ce sens, Sud Roussillon a lancé une étude de définition de la stratégie de développement et de valorisation des bourgs-centres et de reconquête des centres-bourgs. En effet, cet axe constitue un enjeu prioritaire pour la communauté et les communes, à la fois fortement attractives tant sur le plan résidentiel que touristique et fortement contraintes par les différentes dispositions réglementaires et la raréfaction du foncier mobilisable. Il est donc devenu nécessaire d'agir plus fortement sur le renouvellement urbain et d'accompagner la reconquête des centres-bourgs. Maître d'ouvrage : CCSR Coût estimatif : 143 280 € TTC	

Calendrier prévisionnel : 2019-2020☒ 2019☒ 2020☐ 2021**Partenaires potentiellement concernés :** Région O/PM**Projet 1.2.2. Lancement d'une OPAH intercommunale assortie d'un plan façades**

Descriptif : Afin de lutter contre l'habitat dégradé, de développer une offre de logement adaptée, de requalifier les centres anciens tout en répondant aux besoins des habitants du territoire dans leur diversité (séniors, ménages modestes, ...) les six communes de Sud Roussillon s'accordent sur le nécessaire lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur les secteurs des communes les plus fragilisés. Cette OPAH, qui permettra donc de remettre sur le marché des logements vétustes ou inoccupés, en location ou à la vente, a vocation à être complétée par une opération façades sur des périmètres et linéaires à déterminer en vue de renforcer l'authenticité et l'attractivité des cœurs de village.

Maître d'ouvrage : CCSR**Coût estimatif :****Calendrier prévisionnel :**☐ 2019☒ 2020☒ 2021**Partenaires potentiellement concernés :** État, Région O/PM, CD66, ANAH, CAUE

Projet 1.2.3. Mise en place d'une signalétique touristique et patrimoniale en lien avec les itinéraires cyclables

Descriptif : En lien avec le projet de territoire, cherchant à articuler le littoral et les richesses et atouts de l'intérieur, Sud Roussillon souhaite mettre en place des itinéraires et circuits touristiques doux en lien avec son patrimoine religieux, historique, agricole, mais aussi naturel.

Le maillage doux pourra prendre appui notamment sur la Voie littorale (EV8), certains chemins ruraux ou intramuros, les espaces publics, parcs, agouilles, le long du canal d'Elne, etc. et également servir aux mobilités actives du quotidien.

Maître d'ouvrage : CCSR

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

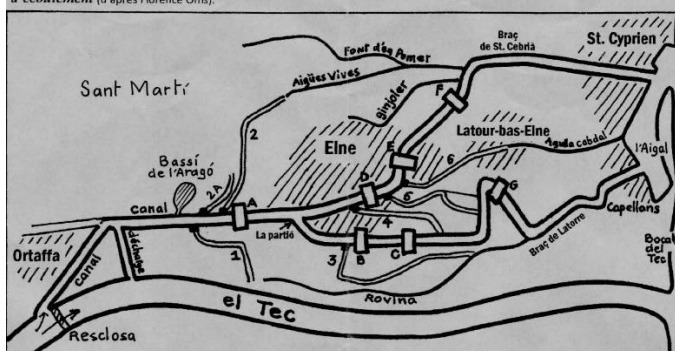
☐ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CD66



Schéma simplifié du canal d'Elne et des ruisseaux d'écoulement (d'après Florence Orms).



Projet 1.2.4. Création d'un Espace associatif accessible au sein des caves Écoiffier d'Alénia

Descriptif : Il s'agit ici de créer des espaces associatifs et/ou mutualisés au sein des caves Écoiffier, qui satisfassent aux obligations découlant de la réglementation « accessibilité pour les établissements recevant du public » déposé dans la cadre de l'appel à projet Équipements publics.

Ce projet de réhabilitation d'un local de 500 m² facilitera l'accueil des personnes à mobilité réduite. En effet, les salles existantes, pour la plupart situées à l'étage des caves, sont difficilement accessibles, notamment par les personnes âgées.

A travers cette réalisation, il s'agit de créer un espace dans la dernière partie des caves non aménagée, capable d'accueillir des rassemblements et des manifestations variés et surtout regroupant un nombre important de personnes (jusqu'à 250 personnes). Cet espace sera équipé d'un coin cuisine et d'un espace de stockage pour le matériel technique municipal (tables, chaises, grilles d'expositions...).

Maître d'ouvrage : Commune d'Alénia

Coût estimatif :

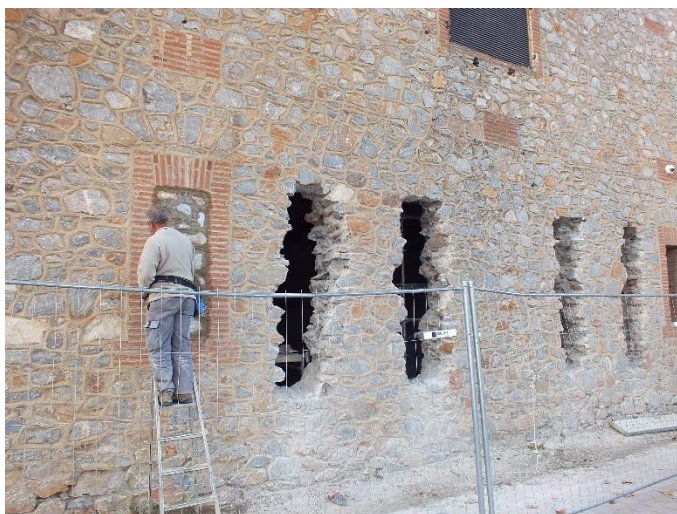
Calendrier prévisionnel : 777 700 € HT

☒ 2019

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : État, Région O/PM, CD66, CCSR, Appel à projets « équipements publics ».



Projet 1.2.5. Remobilisation de la friche de « la Bergerie » aux abords immédiats de l'Espace Écoiffier d'Alénia *(Candidature Session 4 AMI « Friches urbaines »)*

Descriptif : La commune a donné son accord à l'EPF Occitanie pour l'acquisition des parcelles AH n°241 et AH n°242 correspondant au site de « l'ancienne Bergerie », au contact immédiat de l'Espace Écoiffier, centralité rayonnante d'Alénia.

L'enjeu urbanistique est la revitalisation et la redynamisation du centre-bourg. L'objet de ce projet est de créer un pôle d'attractivité complémentaire des Caves Ecoiffier, plus axé sur le commerce alimentaire afin de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville. Un espace de restauration fixe, de type restaurant ou brasserie pourrait voir le jour. L'élaboration d'un cahier des charges pour cette structure est un enjeu primordial pour le devenir de l'ensemble du projet. Dans le secteur du commerce non sédentaire, la vente de produits alimentaires sur les places publiques connaît un « renouveau ». Il attire une nouvelle clientèle, il se diversifie et investit des espaces de manière innovante. Le marché actuel est situé dans le parc Ecoiffier, il pourrait prendre place dans cet espace.

De nouveaux exposants pourraient y trouver des espaces, nous pensons notamment aux exploitants locaux et éleveurs qui pourraient occuper des espaces de vente directe. Si à ce jour la commune ne dispose pas d'un projet arrêté, il serait possible d'imaginer des espaces de dégustation sur place ou à emporter afin de faire de ce lieu un véritable lieu d'animation. Le retour des consommateurs vers les marchés et les halles conduit les municipalités à repenser leurs places dans l'espace urbain, aux caractères qui font leur originalité, aux liens qui peuvent se développer entre ces lieux d'approvisionnement et l'excellence alimentaire.

Les marchés et les halles sont associés à la convivialité et à la flânerie, par leur ambiance sonore spécifique (discussions, musique), l'animation (spectacles, leçon de cuisine, atelier) ou la restauration (*street food* et plats cuisinés, restaurants et bars de proximité) qu'ils proposent.

Cet espace participerait à la mise en tourisme des lieux.

Maître d'ouvrage : Commune d'Alénia

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :



● Caves Ecoiffier
● Bergerie



☐ 2019 ☒ 2020 ☐ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, EPF/O, CD66, CCSR, AURCA, AMI « Reconquête des friches urbaines », etc.	
Projet 1.2.6. Étude de l'opportunité d'acquérir la cave de l'îlot Ortaffa à Alénia Descriptif : Dans le secteur le plus ancien de la commune, et à proximité de l'Espace Écoiffier et de l'Ancienne Bergerie, une grande cave viticole désaffectée occupe une grande partie de l'îlot Ortaffa. La commune souhaite se pencher sur l'opportunité ou non d'acquérir cette grande cave idéalement placée. Maître d'ouvrage : Commune d'Alénia Coût estimatif : à définir Calendrier prévisionnel : ☐ 2019 ☒ 2020 ☐ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, EPF/O, CCSR	

Projet 1.2.7. Requalification du site des anciennes écoles de Corneilla-del-Vercol

Descriptif : Travaux de réhabilitation d'un ancien bâtiment public dans le centre-bourg, rue des écoles pour y loger les associations : réfection au rez-de-chaussée du local du club du troisième âge ainsi que les autres locaux qui se trouvent dans l'immeuble pour être mis à disposition des autres associations. Les deux logements sis au 1^{er} étage (un habité ancien presbytère, l'autre vide) seront eux aussi très certainement reconfigurés pour être mis à la disposition des associations. Ce site à fort enjeu pour la commune se trouve à proximité immédiate de la Place de la République et ses équipements, de la Cave « Bonnes » ainsi que d'un parc de stationnement récemment inauguré.

Maître d'ouvrage : Commune de Corneilla-del-Vercol

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☐ 2020

☒ 2021 (+2022)

Partenaires potentiellement concernés : État, Région O/PM, EPF/O, CD66, CCSR, CAUE



Projet 1.2.8. Poursuite de la requalification de l'ancienne cave « Bonnes » de Corneilla-del-Vercol

Descriptif : Travaux de réhabilitation de l'ancienne cave « Bonnes ». Le rez-de-chaussée a été aménagé en 2014 en deux salles, une explicitement destinée au club informatique l'autre est utilisée en partage avec plusieurs associations, mais sa fréquente utilisation provoque plusieurs problèmes de gestion. L'étage est resté en l'état. On peut y accéder par la rue Arago. Cet espace offrant un bel espace à aménager pourrait recevoir une salle multi-activités ou de spectacles.

Maître d'ouvrage : Commune de Corneilla-del-Vercol



Coût estimatif : à définir**Calendrier prévisionnel** :☐ 2019☐ 2020☒ 2021 (+2022)**Partenaires potentiellement concernés** : État,
Région O/PM, EPF/O, CD66, CCSR, CAUE**Projet 1.2.9. Changement de destination de l'ancienne Boucherie-charcuterie de Corneilla-del-Vercol**

Descriptif : Travaux de réhabilitation de l'ancienne boucherie charcuterie. Au rez-de-chaussée se trouve une pièce de 49 m² où était installé le commerce, un logement se trouve au 1^{er} et 2^{ème} étage. Ce bâtiment est en état de délabrement et nécessite la réfection totale de la toiture des façades et de l'intérieur pour être par la suite porté à la location.

Maître d'ouvrage : Commune de Corneilla-del-Vercol**Coût estimatif** : à définir**Calendrier prévisionnel** :☐ 2019☐ 2020☒ 2021 (+2022)**Partenaires potentiellement concernés** : État,
Région O/PM, EPF/O, CD66, CCSR, CAUE**Projet 1.2.10. Programme de réhabilitation du patrimoine bâti communal du centre historique de Latour-Bas-Elne**

Descriptif : La place de la République qui constitue le cœur historique du village a perdu son dynamisme au cours du temps, les nouveaux lotissements et la nouvelle zone commerciale ayant pris le relais. Le patrimoine bâti historique qui entoure cette place est aujourd'hui délaissé.

A la différence d'engager une réhabilitation ponctuelle de bâtiments dont elle est propriétaire la Commune souhaite engager une étude globale à l'échelle de l'ensemble du centre ancien qui



permettrait de conjuguer les opérations de reconquête du centre ancien, de repenser l'accessibilité piétonne et automobile afin d'améliorer la circulation dans ce dernier.

Maître d'ouvrage : Commune de Latour-Bas-Elne

Coût estimatif : 50 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CCSR



Projet 1.2.11. Définition d'un projet urbain d'envergure sur la dent creuse « Deprade » à Montescot

Descriptif : Au sein du tissu constitué, à l'arrière de la Mairie, et accessible par le cœur du village (Rue du Canigou), le site « Deprade » constitue une opportunité unique pour la commune. Cette vaste « dent creuse », concernée par une maison de maître, et par des granges vacantes à ses abords, doit faire l'objet d'une étude approfondie quant à sa vocation et à son aménagement potentiel.

Maître d'ouvrage : Commune de Montescot

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☐ 2020

☒ 2021 (étude)

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, EPF/O, CCSR



Projet 1.2.12. Réhabilitation de la Cave vacante de la rue Aristide Briand à Théza et Aide à la définition d'un projet urbain d'envergure sur la frange d'urbanisation attenante (équipements, commerces de proximité ?) - (Candidature Session 3 AMI « Friches urbaines »)

Descriptif : Au contact Ouest du cœur de village, la grange de la rue Briand occupe la parcelle AH 96 d'une superficie de 398m². La commune envisage de la réhabiliter pour y créer du logement ou des salles communales pour les associations. La Commune a déposé un dossier AMI « Reconquête des friches urbaines » (lauréat de la session 3) pour définir la vocation de ce bâtiment patrimonial. La commune a identifié au contact de cette grange un terrain (AK 58 de 24 500m²) à acquérir via l'outil « emplacement réservé » inscrit au PLU en vigueur. Il pourra accueillir le cas échéant l'extension du groupe scolaire et la création de nouveaux commerces avec logements et structures intergénérationnelles (à définir par l'étude « AMI Friches »). Ce terrain à proximité du centre ancien va être désenclavé par une voie à créer par la commune qui a acquis le terrain.

Maître d'ouvrage : Commune de Théza

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CCSR, EPF/O, AURCA, AMI « Reconquête des friches urbaines »



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Dans le cadre du contrat territorial signé entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de communes Sud Roussillon, un suivi des actions structurantes est mis en place. Le bureau communautaire et le Bureau des Maires de Sud Roussillon compléteront le dispositif de suivi-évaluation.

AXE 1	FICHE ACTION
FAIRE ÉMERGER DES CENTRALITÉS FORTES ET DES CŒURS DE VILLAGES ATTRACTIFS ET POURSUIVRE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES SERVICES DE PROXIMITÉ	FAIRE MONTER EN GAMME LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION DES BOURGS-CENTRES
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Au-delà des seuls cœurs de villages « élargis », l'implantation ou confortement d'équipements se joue également à l'échelle des bourgs-centres, et donc de l'ensemble des territoires communaux, au service d'une attractivité bonifiée, et pour des services plus partagés, complémentaires et efficaces à échelle supracommunale. Le développement démographique spectaculaire qu'a connu le territoire durant les cinquante dernières années a souvent provoqué une distorsion entre l'inadéquation des équipements communaux et les arrivées rapides et massives de nouveaux habitants. Ce sous-dimensionnement des services publics et des équipements est préjudiciable au fonctionnement d'un service public de qualité. La mise en accessibilité des bâtiments communaux relève de la gageure en raison de la faiblesse des moyens disponibles auprès des collectivités pour la modernisation de leurs équipements. Conscients de la nécessité, tant pour les habitants à l'année que pour les visiteurs saisonniers, de disposer de locaux accessibles à tous, Sud Roussillon et ses bourgs-centres souhaitent accélérer la mise en accessibilité de nombre de ses bâtiments.	
Objectifs stratégiques	
Reconquête urbaine, attractivité résidentielle, services à la population, rayonnements, qualité des équipements et services rendus à la population, contribution à la lutte contre l'étalement urbain et à la maîtrise des déplacements à la source, etc.	
Descriptif du projet/ opération envisagée	
Projet 1.3.1. Mise en accessibilité du « site annexe » de la Mairie d'Alénia Descriptif : La Commune a acquis les locaux de l'ancienne pharmacie localisés sur la place de la République, attenants à l'église et à proximité immédiate de la Mairie. Elle a transformé ce local commercial en une salle de réception, à la fois pour les mariages et pour les réunions du conseil municipal. Il s'agit de garantir l'accessibilité PMR à cette salle en surplomb de la place. Maître d'ouvrage : Commune d'Alénia Coût estimatif : à définir Calendrier prévisionnel :	

☒ 2019 ☐ 2020 ☐ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CCSR	
Projet 1.3.2. Mise en accessibilité des bâtiments publics de Corneilla-del-Vercol Descriptif : Installation d'un ascenseur ou petit monte-charges pour les petits niveaux : Mairie : mise en accessibilité de l'étage où se trouve la salle du Conseil Municipal et la salle des mariages. Etage de l'ancienne « Cave Bonnes » : mise en accessibilité de cette grande salle qui pourrait accueillir une salle multi-activités ou de spectacle. Salle des fêtes : accessibilité salles du 1 ^{er} étage Anciennes écoles : mise en accessibilité les salles destinées aux associations Maître d'ouvrage : Commune de Corneilla-del-Vercol Coût estimatif : à définir Calendrier prévisionnel : ☐ 2019 ☐ 2020 ☒ 2021 et suivants Partenaires potentiellement concernés : État, Région O/PM, EPF/O, CD66, CCSR, CAUE	

Projet 1.3.3. Mise en accessibilité des bâtiments publics de Saint-Cyprien

Descriptif : Garantir l'accès des personnes à mobilité réduite dans tous les établissements recevant du public.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Cyprien

Coût estimatif : 150 000 € HT/an

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☐ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CCSR



Projet 1.3.4. Construction d'une nouvelle Salle polyvalente à Montescot

Descriptif : La commune dispose d'une salle des fêtes en plein centre du village qu'elle met à disposition des nombreuses activités associatives. Elle est devenue très inadaptée en termes de surface et d'installation. Son implantation en centre de village ne permet pas une utilisation optimum dans la mesure où certaines activités génèrent des nuisances sonores. Le projet consiste à la construction d'une salle polyvalente en périphérie des zones d'habitations. Le bâtiment ancien serait conservé pour accueillir les activités associatives « calmes ».

Maître d'ouvrage : Commune de Montescot

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☐ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés : État, Région O/PM, CD66, CCSR

Projet 1.3.5. Réhabilitation du centre de loisirs de Montescot

Descriptif : Le projet consiste en la mise aux normes et en l'amélioration des conditions d'accueil des enfants de la salle du centre de loisirs. Travaux de peinture, d'électricité et d'aménagement intérieur comprenant de l'achat de mobilier.

Maître d'ouvrage : Commune de Montescot

Coût estimatif : 50 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : État, Région O/PM, CD66, CAF, CCSR



Projet 1.3.6. Finalisation de l'aménagement d'un « Espace associatif » avec installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation à Théza

Descriptif : La commune souhaite poursuivre et finaliser l'aménagement d'un espace associatif avec installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation visant au développement culturel de la ville d'une superficie de 300m² se situant à proximité du groupe scolaire. Ce rapprochement avec l'établissement scolaire doit permettre aux enfants la pratique d'activités éducatives et sportives mutualisées avec les administrés via les nombreuses associations du village. Un mur d'escalade sera aménagé dédié aux enfants. Ce futur bâtiment sera doté d'une centrale photovoltaïque dont la production est destinée à l'autoconsommation collective des bâtiments communaux.

Maître d'ouvrage : Commune de Théza



Projet 1.3.8 Restructuration du Centre Technique Municipal de Saint-Cyprien

Descriptif : Réhabilitation des ateliers municipaux, mise en conformité des bâtiments et ateliers des services techniques, modernisation des postes de travail, des espaces de stockage, des stationnements de l'ensemble des véhicules techniques.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Cyprien

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☐ 2020

☒ 2021 et suivants

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CD66, CCSR



Projet 1.3.9 Création d'un service SIG communautaire

Descriptif : Création d'un service SIG communautaire.

Maître d'ouvrage : CCSR

Coût estimatif : 70 000 € HT (coût des logiciels) + 50 000 € HT /an (levés topographiques) + 1 agent

Calendrier prévisionnel :

☒ 2019 (démarrage – durée d'exécution 10 ans)

☐ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM

Projet 1.3.10 Création d'un stade d'entraînement à Alénia

Descriptif : « Création d'un stade d'entraînement dans le nouveau quartier de La Llosa dans la cadre de l'appel à projet « soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs ».

Le stade municipal est utilisé par les clubs de foot et de rugby, le mercredi après-midi et tous les jours de la semaine en soirée pour les entraînements, le samedi et le dimanche pour les matchs.

Cette utilisation importante fragilise le terrain. De ce constat est né le projet de création d'un stade d'entraînement dans le nouveau quartier de La Llosa. Ce stade en gazon sera équipé d'éclairage et de filets pare-ballon. De dimension plus modeste qu'un stade destiné à accueillir des compétitions, il garantira le maintien en état de la pelouse du stade Raymond Hernandez en limitant la pression exercée par la présence régulière des joueurs de Foot et de Rugby.

Maître d'ouvrage : Commune d'Alénia

Coût estimatif : 307 665 € HT

Calendrier prévisionnel :

☒ 2019

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CD66, CCSR, Appel à projets « soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs ».



Projet 1.3.11 Restructuration du « Club House » et création d'un bâtiment destiné aux associations sportives à Latour-Bas-Elne

Descriptif : Dans le cadre de la modernisation de la plaine de jeux, la Commune a programmé la rénovation complète de la salle polyvalente existante afin de procéder à la mise en accessibilité PMR du bâtiment ainsi qu'à sa rénovation énergétique.

La création d'un nouveau bâtiment aux normes RT 2012 en continuité de l'existant réponds aux attentes des associations sportives utilisatrices notamment avec la création d'un vestiaire – douche – sanitaires (normes PMR) destiné au Club de Tennis et la création d'une nouvelle salle pour la préparation des rencontres sportives.

Maître d'ouvrage : Commune de Latour-Bas-Elne

Coût estimatif : 286 908 € TTC

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : État (DETR+TDIL), Région O/PM, CD66 (AIT), CCSR.

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Dans le cadre du contrat territorial signé entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de communes Sud Roussillon, un suivi des actions structurantes est mis en place. Le bureau communautaire et le Bureau des Maires de Sud Roussillon compléteront le dispositif de suivi-évaluation.

AXE 2	FICHE
FAIRE PARTICIPER LES SIX BOURGS-CENTRES À L'ENRICHISSEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ ET À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE SUD ROUSSILLON	RENOUVELER LE PRODUIT TOURISTIQUE BALNÉAIRE
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La Mission Racine a apporté un développement incontestable au littoral catalan. Son impact sur l'emploi, l'amélioration du niveau de vie des populations locales, la valorisation du foncier, la capacité d'accueil de populations touristiques importantes ne peut être nié. Toutefois, il ne constitue qu'une première impulsion à une politique de développement touristique qu'il y a lieu de faire évoluer au gré des exigences environnementales, des besoins de consommations touristiques, de la nécessaire diversification des activités balnéaires. Il s'agira dans un premier temps de conforter l'économie touristique, les activités littorales en misant sur le renouvellement de l'imaginaire touristique du littoral Cyprienenc. Cette intention porte naturellement à agir prioritairement sur la mutation du front de mer et du port de Saint-Cyprien en « port du XXI^{ème} siècle ». Le port doit redevenir un poumon central et économique à l'échelle de la commune et de la Communauté, tourné vers la mer et vers la terre.	
Objectifs stratégiques	
Développement économique, identités du territoire, mises en réseau, contribution aux stratégies d'adaptation et atténuation au changement climatique, renforcement du capital-image de Saint-Cyprien, émergence d'un capital-image « Sud Roussillon », renforcement des solidarités territoriales littoral-arrière-pays, tourisme durable et diversifié, mise en valeur des atouts territoriaux et des savoir-faire de Sud Roussillon, etc.	
Descriptif du projet/ opération envisagée	
Projet 2.1.1. Appel à projets de recomposition urbaine du port de Saint-Cyprien et Déplacement de l'office du tourisme Descriptif : Revitaliser la centralité touristique de la commune sur le quartier du port. Création d'un projet architectural ambitieux formé de commerces, de logements haut de gamme. Recomposer profondément l'environnement du port de la commune pour contrer le vieillissement des installations touristiques. Assurer la montée en gamme de la station. Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Cyprien Coût estimatif : Calendrier prévisionnel : ☐ 2019 ☐ 2020	

☒ 2021 et suivants

Partenaires potentiellement concernés : État, Région O/PM, CD66, CCSR

Projet 2.1.2. Requalification de la promenade du front de mer de Saint-Cyprien

Descriptif : Réhabiliter le trait d'union entre la commune et sa plage. Rénover ce parcours piétonnier et cycliste qui longe la plage, consolider le cordon dunaire, réaliser un aménagement réversible, respectueux de la nature, renforcer le maintien de la dune par la végétalisation naturelle du site.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Cyprien

Coût estimatif : 1 600 000 €

Calendrier prévisionnel :

☒ 2019

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : État, Région O/PM,



Projet 2.1.3. Étude de piétonisation du secteur de la plage de Saint-Cyprien et sur les déplacements bus

Descriptif : Comment restituer aux piétons la plus grande partie des espaces publics de la plage, notamment les importantes voiries routières (routes communales, rues, routes départementales). Saint Cyprien-plage peut-elle devenir totalement piétonnière ? Et à quelles conditions ? quelles solutions pour les déplacements ?

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Cyprien

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☐ 2020☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : État, Région O/PM, CCSR

Projet 2.1.4. Extension du jardin des plantes et restructuration de l'existant à Saint-Cyprien

Descriptif : Réhabiliter profondément le jardin des plantes de la commune, véritable patrimoine végétal et outil touristique de première importance.

Exploitation de la partie laissée en friche actuellement. Etiquetage de toutes les essences, création d'un accueil et d'une « mini-boutique ». Création de visites guidées et amélioration des installations (éclairage, bancs, poubelles, etc.)

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Cyprien

Coût estimatif : 50 000 €/an pour la part communale

Calendrier prévisionnel :

☒ 2019☐ 2020☐ 2021 et suivants

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CD66, CCSR



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Dans le cadre du contrat territorial signé entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de communes Sud Roussillon, un suivi des actions structurantes est mis en place. Le bureau communautaire et le Bureau des Maires de Sud Roussillon compléteront le dispositif de suivi-évaluation.

AXE 2	FICHE
FAIRE PARTICIPER LES SIX BOURGS-CENTRES À L'ENRICHISSEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ ET À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE SUD ROUSSILLON	MOBILISER LE POTENTIEL ET LES RICHESSES DE L'ARRIÈRE-PAYS
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le tourisme estival doit ensuite évoluer en faveur d'un tourisme pérenne notamment fondé sur la complémentarité des territoires (Saint-Cyprien plage – rétro-littoral de Sud Roussillon, plaine, GSO, Pyrénées-Orientales, etc.). En effet, le territoire ne doit plus être vu comme une station exclusivement balnéaire, mais bien comme une opportunité de diversification de cette activité de première importance pour intéresser de nouvelles clientèles sur des périodes plus étendues. En capitalisant sur les richesses et le potentiel de l'arrière-pays, il est possible d'offrir à nos visiteurs une expérience touristique enrichie d'activités qui répondent aux nouvelles aspirations exprimées : un tourisme vert, authentique et « intelligent » pouvant s'appuyer sur des circuits pédestres et cyclables de mise en valeur des richesses locales : la vigne, la pêche, la patrimoine culturel religieux. L'objectif recherché est le développement d'un tourisme à l'année, d'un tourisme de qualité. En ce sens, il s'agit de capitaliser sur la ruralité, les terroirs, de répondre à la demande d'un tourisme de pleine nature, équestre notamment, dans le respect des sensibilités des sites naturels et remarquables.	
Objectifs stratégiques	
Développement économique, identités du territoire, mises en réseau, contribution aux stratégies d'adaptation et atténuation au changement climatique, renforcement du capital-image de Saint-Cyprien, émergence d'un capital-image « Sud Roussillon », renforcement des solidarités territoriales littoral-arrière-pays, tourisme durable et diversifié, mise en valeur des atouts territoriaux et des savoir-faire de Sud Roussillon, etc.	
Descriptif du projet/ opération envisagée	

Projet 2.2.1. Aménagement d'un pumptrack et d'un skate-park à Théza

Descriptif : Il s'agit ici d'aménager un pumptrack et skate-park sur la nouvelle zone d'habitat les Quinze Olius où les jeunes du village ont l'habitude de se retrouver spontanément pour jouer et à proximité d'un parc d'enfants déjà aménagé. Cet équipement unique contribuera à la diversification de l'offre touristique et à l'attractivité de Sud Roussillon.

Maître d'ouvrage : Commune de Théza

Coût estimatif : 160 860 € HT

Calendrier prévisionnel : 2019



2019



2020



2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CD66, CAF, CCSR

Théza - Espace



Projet 2.2.2. Étude de l'opportunité de créer un centre d'artisanat d'art au sein de la Tour d'en Bolt en cœur de village de Saint-Cyprien

Descriptif : Création, au cœur du village, d'un lieu ressource sur les métiers d'art, le compagnonnage, les artisans remarquables. Engager cette réflexion sur le bâtiment le plus ancien de la commune, au cœur du village.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Cyprien

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020 (études)

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés :



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Dans le cadre du contrat territorial signé entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de communes Sud Roussillon, un suivi des actions structurantes est mis en place. Le bureau communautaire et le Bureau des Maires de Sud Roussillon compléteront le dispositif de suivi-évaluation.

AXE 2	FICHE ACTION 2.3
FAIRE PARTICIPER LES SIX BOURGS-CENTRES À L'ENRICHISSEMENT D'UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ ET À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE SUD ROUSSILLON	DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE LOCALE
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	

Au-delà du seul tourisme « diversifié », d'autres diversifications ou compléments du pôle d'emplois de Sud Roussillon, au service du Sud-Est départemental. Cela passe par le soutien aux filières historiques et identitaires comme l'agriculture et les IAA, mais également par l'émergence d'un profil plus productif de Sud Roussillon (artisanat, TPE-PME, etc.).

Objectifs stratégiques

Développement économique et création d'emplois, soutien aux filières identitaires et notamment à l'activité agricole, contribution aux stratégies d'adaptation et atténuation au changement climatique, etc.

Descriptif du projet/ opération envisagée

Projet 2.3.1. Animation du « PAEN » d'Alénia

Descriptif : La Commune a souhaité protéger durablement la quasi-totalité de ses zones agricoles sur le long terme par la détermination d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (P.A.E.N). L'Assemblée Départementale a créé le périmètre PAEN et adopté son programme d'actions le 07 octobre 2019. La maîtrise d'ouvrage et la mise en œuvre opérationnelle du programme d'action ont été délégués à la commune d'Alénia. La commune souhaite désormais mettre en œuvre et animer ce PAEN.

Maître d'ouvrage : CD66 – Commune d'Alénia

Coût estimatif : à définir

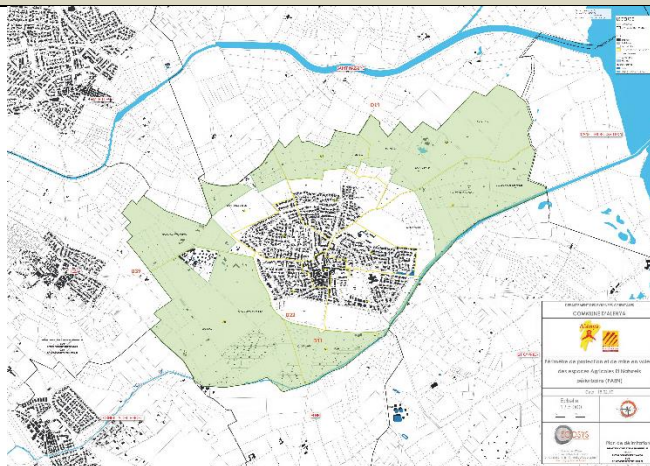
Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CD66, CA66, CCSR



Projet 2.3.2. Poursuite de la Mise en œuvre du dispositif « Terres incultes » à Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien

Descriptif : La mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées est l'un des modes d'aménagement foncier rural dont l'objectif immédiat est de ne pas laisser de parcelles agricoles improductives, mais également de contrer les effets néfastes de l'abandon des terres sur le milieu naturel, le paysage et le cadre de vie. Les communes de Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne sont concernées par ce dispositif multipartites sur leurs zones agricoles des berges du Tech.

Maître d'ouvrage : CD66, CA66, CCSR, CCACVI, Communes

Coût estimatif : _

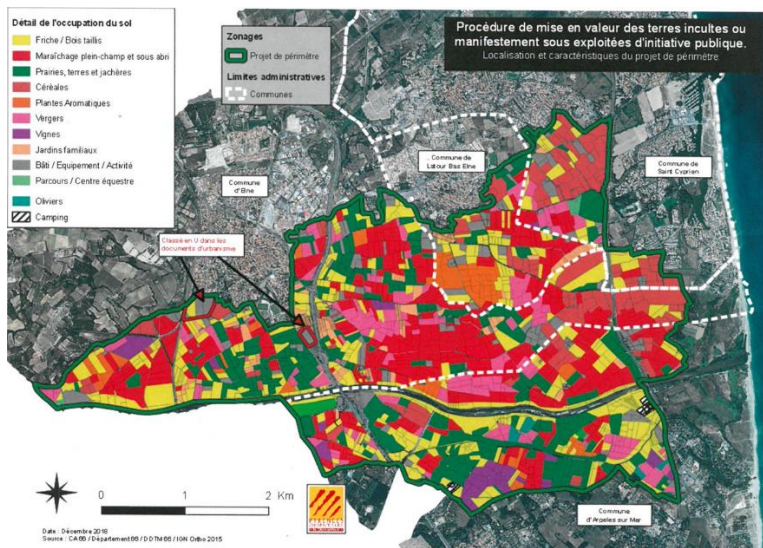
Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☐ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région O/PM, CD66, CA66, CCSR, CCACVI



Projet 2.3.3. Extension de la ZAE Las Hortes de Saint-Cyprien et aménagements complémentaires

Descriptif : Extension de la zone sur 21 877 m² dont 16 347 m² destinés à la vente et création d'un hôtel d'entreprises comprenant des bureaux à louer et un espace de coworking. Mise en place également de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides.

Maître d'ouvrage : CCSR

Coût estimatif : À définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM



Projet 2.3.4. Création d'une voie de contournement à Saint-Cyprien

Descriptif : Création d'une voie permettant de contourner le centre-ville de Saint-Cyprien afin d'accéder à la ZAE Las Hortes.

Maître d'ouvrage : CCSR

Coût estimatif : À définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☐ 2020

☒ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Dans le cadre du contrat territorial signé entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de communes Sud Roussillon, un suivi des actions structurantes est mis en place. Le bureau communautaire et le Bureau des Maires de Sud Roussillon compléteront le dispositif de suivi-évaluation.

AXE 3	FICH
AGIR POUR L'ADAPTATION ET L'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	PROTÉGER LES POPULATIONS DES RISQUES NATURELS
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Communauté concernée par des risques inondations (Territoire à Risque d'Inondation important de la Plaine du Roussillon ; bassin versant du Réart) mais également littoraux, Sud Roussillon et ses communes s'emploient également à développer une stratégie sur la question des risques naturels, en lien avec le défi transversal de l'adaptation et atténuation aux changements climatiques.	
Objectifs stratégiques	
Protection des biens et des personnes, maintien de l'attractivité de Sud Roussillon et de son littoral, contribution aux stratégies d'adaptation et atténuation au changement climatique, etc.	
Descriptif du projet/ opération envisagée	
Projet 3.1.1. Installation d'un dispositif de lutte contre la submersion marine Descriptif : Installation de modules en béton destinés à assurer une protection contre les franchissements de paquets de mer liés aux vagues, lors des épisodes de houle, de tempête et de pluies importantes. Maître d'ouvrage : CCSR Coût estimatif : 164 560 € HT Calendrier prévisionnel : ☐ 2019 ☒ 2020 ☐ 2021 Partenaires potentiellement concernés : État (DREAL-DDTM), Région O/PM, OBSCAT, BRGM,	  

Projet 3.1.2. Réfection des digues du port de Saint-Cyprien

Descriptif : Réparer les digues victimes de leur vétusté et des assauts de la mer. Garantir la sécurité des habitants de la première ligne, des commerces, des services publics et des promeneurs qui fréquentent l'arrière digue sur le port. Consolider les appuis de la passe du port.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Cyprien

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020 (études à réaliser)

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : État (DREAL-DTM), Région O/PM, OBSCAT, BRGM



Projet 3.1.3. Expérimentation de la désimperméabilisation de placettes et de cour d'école à Alénia

Descriptif : La Commune d'Alénia souhaite contribuer activement à l'adaptation au changement climatique. Pour ce faire, elle a répondu à deux appels à projets relatifs à la désimperméabilisation des sols. Celui du CD66 « Intégrer la nature en ville » qui concerne le lotissement des Cigalines (années 1990) très minéral. L'objectif est ici double : planter des arbres et garantir le rechargement des nappes. Le second appel à projets est celui lancé par l'Agence de l'Eau baptisé « un coin de verdure pour la pluie ». Dans ce cadre, Alénia teste la désimperméabilisation de la cour de son Groupe scolaire.

Maître d'ouvrage : Commune d'Alénia

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : CD66 (AAP), Agence de l'eau (AAP), État, Région O/PM, CCSR

Projet 3.1.4. Aménagement et animation du Parc Jonquères de Théza

Descriptif : Parcelle AK 27 d'une contenance de 4394m² : faisant partie des éléments protégés au PLU de la commune. Une réflexion plus aboutie sur son réaménagement et sa vocation finale reste à mener, mais actuellement la municipalité a ouvert cet espace aux habitants avec la création d'un jardin partagé sur une toute petite partie du site. Ce parc d'une qualité paysagère remarquable peut être destiné à l'accueil de différentes activités propices à la mise en valeur de son patrimoine végétal (arbres de haute tige).

Maître d'ouvrage : Commune de Théza

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CD66, CCSR



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Dans le cadre du contrat territorial signé entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de communes Sud Roussillon, un suivi des actions structurantes est mis en place. Le bureau communautaire et le Bureau des Maires de Sud Roussillon compléteront le dispositif de suivi-évaluation.

AXE 3	FICHE ACTION 3.2
AGIR POUR L'ADAPTATION ET L'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	CONTRIBUER ACTIVEMENT À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Sud Roussillon et ses six bourgs-centres sont activement engagés dans la transition écologique et énergétique. Au travers de son projet de territoire mais également de son PCAET ambitieux en cours d'élaboration, Sud Roussillon souhaite notamment réduire la consommation énergétique de ses bâtiments publics afin d'atteindre	

les objectifs de la stratégie REPOS 2050. La rénovation énergétique des bâtiments qui permet l'instauration d'une politique vertueuse, économe des deniers publics et soucieuse de l'exemplarité.

Objectifs stratégiques

Contribution aux stratégies d'adaptation et atténuation au changement climatique, etc.

Descriptif du projet/ opération envisagée

Projet 3.2.1 : Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Sud Roussillon

Descriptif : Réalisation du diagnostic territorial puis élaboration d'une stratégie territoriale déclinée par un plan d'actions. Ce PCAET se veut exemplaire et très territorialisé, en lien avec les grands objectifs nationaux et régionaux (stratégie REPOS) et avec les engagements et projets vertueux des six bourgs-centres.

Maître d'ouvrage : CCSR

Coût estimatif : 50 000 € TTC

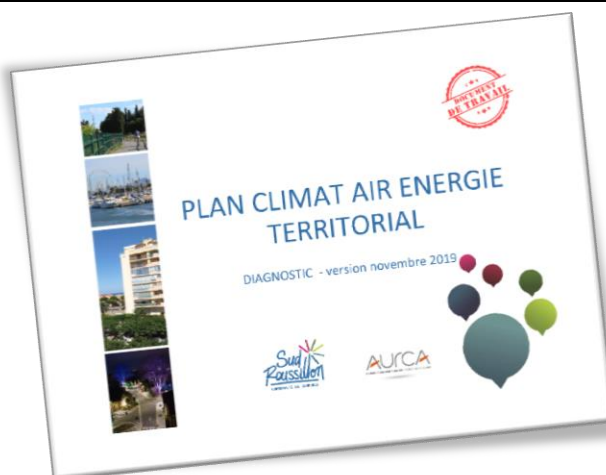
Calendrier :

☒ 2019

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : État, Région O/PM, CD66, CA66, CCI 66, SYDEEL, ENEDIS, GRDF, ADEME, UPVD, AURCA



Projet 3.2.2 : Rénovation de l'éclairage public sur tout le territoire intercommunal

Descriptif : Remplacement des lampes à mercure proscrites et des lanternes énergivores et obsolètes par du matériel de technologie Led permettant des avantages technologiques et économiques très importants et une diminution des émissions de CO².

Maître d'ouvrage : CCSR

Coût estimatif :

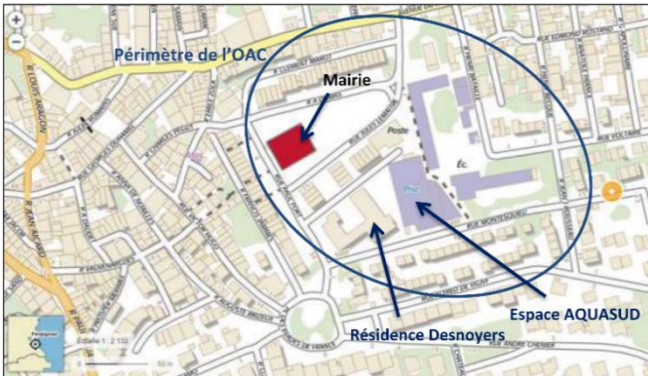
Calendrier :

☒ 2019

☒ 2020

☐ 2021



Partenaires potentiellement concernés : Europe (FEDER : 220 660 €), État (FSIPL : 170 209€), Région O/PM	
Projet 3.2.3. : Opération d'autoconsommation collective - Installation photovoltaïque sur l'espace AQUASUD Descriptif : Produire à l'aide de panneaux photovoltaïques de l'électricité consommée sur place par l'espace aquatique intercommunal et dont le surplus sera alloué à la Mairie de Saint-Cyprien et une Résidence Municipale pour Personnes Agées (R.P.A). Maître d'ouvrage : CCSR Coût estimatif : 220 080€ HT Calendrier prévisionnel : ☐ 2019 ☒ 2020 ☐ 2021 Partenaires potentiellement concernés : État (DSIPL : 66 024€), Région O/PM (44 100 €)	
Projet 3.2.4. : Rénovation énergétique des bâtiments publics de Corneilla-del-Vercol Descriptif : Les trois bâtiments communaux concernés par la revitalisation du centre ancien (Anciennes Écoles, Cave Bonnes et ancienne Boucherie) pourraient bénéficier d'une opération de rénovation énergétique. Maître d'ouvrage : Commune de Corneilla-del-Vercol Coût estimatif : à définir Calendrier prévisionnel : ☐ 2019 ☐ 2020 ☒ 2021 et suivants Partenaires potentiellement concernés : État, Région O/PM, EPF/O, CD66, CCSR, CAUE	

Projet 3.2.4. : Rénovation énergétique des bâtiments publics de Saint-Cyprien

Descriptif : Intégrer, dans chaque projet de réhabilitation des bâtiments municipaux, la problématique du développement durable (économies d'eau, de chauffage, de climatisation...).

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Cyprien

Coût estimatif : 300 000 € HT/an

Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

☐ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, CCSR

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Dans le cadre du contrat territorial signé entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de communes Sud Roussillon, un suivi des actions structurantes est mis en place. Le bureau communautaire et le Bureau des Maires de Sud Roussillon compléteront le dispositif de suivi-évaluation.

AXE 3	FICHE
AGIR POUR L'ADAPTATION ET L'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	CRÉER LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Les transports sont le premier secteur consommateur du territoire, avec une consommation en 2015 estimée à 175 GWh, soit 15 ktep. Cela représente 31 % des consommations énergétiques du territoire et 42% des Gaz à Effet de Serre (47 keqCO₂). Dans le bilan OREO sur lequel s'appuie le présent diagnostic issu du PCAET de la CCSR, les consommations du secteur des transports et des déplacements sont associées aux seules consommations du transport routier à moteur thermique (marchandises et personnes) : elles en représentent 95%. Territoire soumis à une forte saisonnalité, Sud Roussillon souhaite poursuivre le développement de solutions de mobilité alternatives à la voiture, et mieux s'articuler avec la Région et les Autorités organisatrices de la plaine du Roussillon pour répondre aux besoins des touristes, mais aussi à ceux de ses résidents (déplacements domicile-travail hors EPCI pour 2/3 des sud-roussillonnais, en plus des nombreux déplacements internes).	
Objectifs stratégiques	
Tourisme vertueux et durable, limitation des déplacements à la source, développement de l'intermodalité et des mobilités internes alternatives, contribution aux stratégies d'adaptation et atténuation au changement climatique, etc.	
Descriptif du projet/ opération envisagée	
Projet 3.3.1 : Étude de la prise de compétence transports Descriptif : Il s'agit ici d'étudier la pertinence d'une prise de compétence communautaire « mobilité » (en tout ou partie, positionnement à trancher d'ici le 31/12/2020 conformément aux dispositions de la LOM (loi d'orientation sur les mobilités). Maître d'ouvrage : CCSR Coût estimatif : Calendrier : ☐ 2019 ☒ 2020 (étude) ☐ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Région O/PM, GART, AURCA	
Projet 3.3.2 : Création de liaisons Théza - Corneilla-del-Vercol	

Descriptif : Il s'agit à la fois :

- de finaliser la liaison douce entre les communes de Théza et Corneilla-del-Vercol (en relation avec la future voie verte de Saint-Cyprien à Bages).
- de créer une liaison piétonne depuis le cœur de village de Théza et le Parc Jonquères vers son stade et la voie verte Ouest « Théza - vers Corneilla-del-Vercol » à finaliser.

Maître d'ouvrage : CCSR et communes de Corneilla-del-Vercol et Théza

Coût estimatif :

Calendrier :

☐ 2019

☒ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : État, CDC, Région O/PM, EPF/O, CD66

Projet 3.3.3 : Aménagement d'une voie douce sur l'avenue Maréchal Leclerc (RD 40) sur les communes de Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne

Descriptif : Voie douce permettant la connexion entre le centre-ville de Latour-Bas-Elne et le village de Saint-Cyprien, sur un axe qui dessert des services publics tels qu'une médiathèque, des groupes scolaires et périscolaires, la gendarmerie, le parc de la Prade, des infrastructures sportives, des commerces et de nombreux établissements d'hébergement touristiques (campings, villages vacances...).

Maître d'ouvrage : CCSR

Coût estimatif : 478 000 € HT

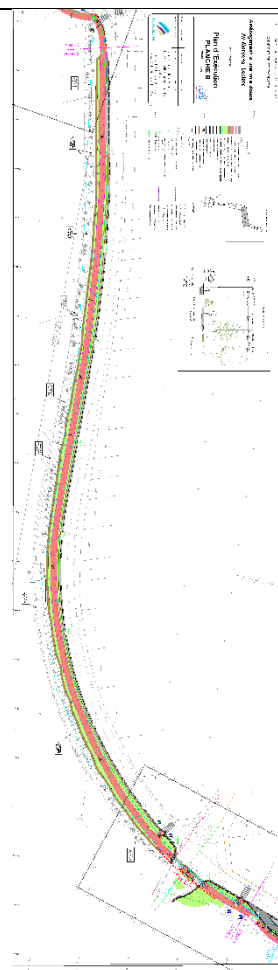
Calendrier :

☒ 2019

☐ 2020

☐ 2021

Partenaires potentiellement concernés : État (DSIL : 98 663 €), CD66 (39 082 €), Région O/PM



Projet 3.3.4 : Aménagement du chemin de Charlemagne à Latour-Bas-Elne avec la création d'un sentier multi-usages (tranche 1)

Descriptif : Réfection de la voirie du chemin de Charlemagne entre le vieux chemin d'Elne et la RD40. Cet aménagement comportera un double sens de circulation sur un tiers de la voie et un sens unique sur le tiers côté RD40. Une voie douce sera réalisée tout le long de la partie en double sens, une bande piétonne et cycle sera réalisé en rive de chaussée sur la partie en sens unique. Un réseau d'évacuation des eaux pluviales sera également réalisé.

Maître d'ouvrage : CCSR

Coût estimatif : 249 000 € HT

Calendrier :



2019

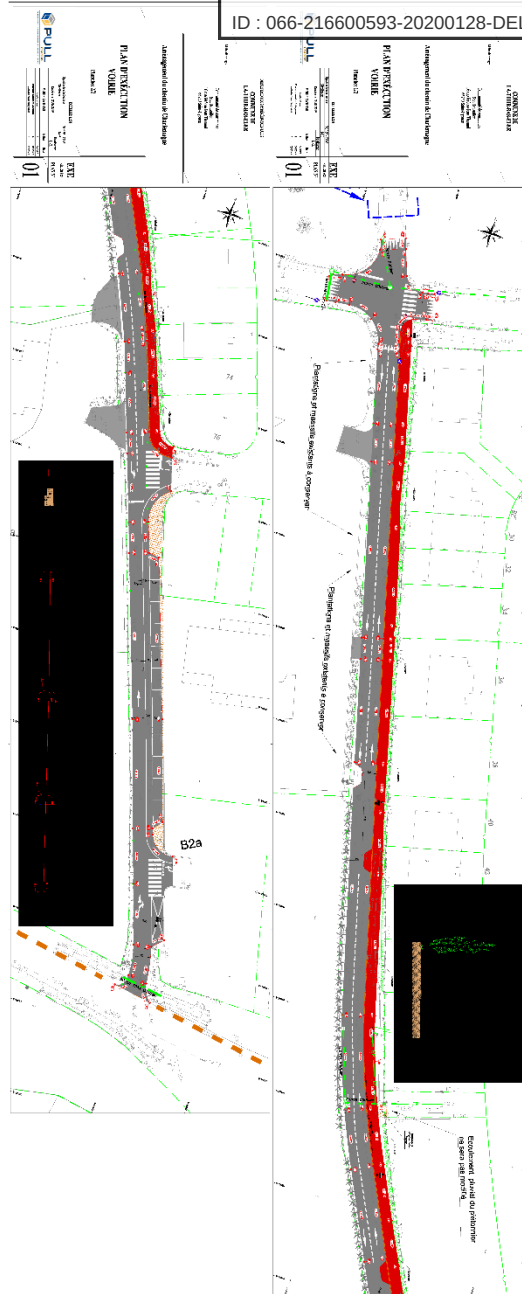


2020



2021

Partenaires potentiellement concernés : État, CD66, Région O/PM



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Dans le cadre du contrat territorial signé entre la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de communes Sud Roussillon, un suivi des actions structurantes est mis en place. Le bureau communautaire et le Bureau des Maires de Sud Roussillon compléteront le dispositif de suivi-évaluation.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du territoire communautaire de la Communauté de Communes de Sud Roussillon

Le projet de développement et de valorisation partagée par les six communes de l'intercommunalité est en cohérence avec « Horizon 2026 », projet de territoire de Sud Roussillon.

Il s'inscrit pleinement dans la stratégie communautaire qui se résume en 3 ambitions : Accueillir, Rayonner, Coopérer.

Ambition 1. Accueillir - RENFORCER LES CENTRALITÉS, REMOBILISER LES CŒURS DE VILLAGES, ET RECHERCHER LA QUALITÉ URBAINE POUR GARANTIR UNE MEILLEURE COHÉSION TERRITORIALE

3. Agir sur tous les fronts pour revitaliser les centralités communales au service d'une intercommunalité plus forte
4. Accueillir de nouvelles populations dans un cadre environnemental et une qualité urbaine respectueux des valeurs du développement durable
5. Équiper les territoires des infrastructures nécessaires à l'instauration d'un service public de qualité
6. Régénérer la cohésion sociale et une culture collective commune autour du patrimoine, des traditions et de l'identité locale

Ambition 2. Rayonner - BASCULER D'UN TOURISME TRADITIONNEL QUASI-EXCLUSIVEMENT BALNÉAIRE À UN TOURISME DURABLE ET DIVERSIFIÉ

7. Renouveler le produit touristique balnéaire
8. Mettre en place des actions complémentaires aux activités balnéaires en capitalisant sur les richesses et le potentiel de l'arrière-pays
9. Promouvoir une desserte en transports collectifs plus dense et efficiente
10. Valoriser le patrimoine pour mettre en place et partager une culture collective commune

Ambition 3. Coopérer - S'INSCRIRE DANS LES GRANDES DYNAMIQUES TERRITORIALES DANS LE CADRE DE PARTENARIAT DE PROJETS

11. Dessiner une trame verte et bleue, support potentiel de mobilités douces
12. Protéger les populations des risques liés au changement et au dérèglement climatiques
13. Promouvoir une desserte en transports collectifs plus dense et efficiente

Deux fils conducteurs parcourent ces 3 ambitions :

Vers un tourisme littoral renouvelé et créateur d'attractivité qui irrigue le territoire de Sud Roussillon et de la plaine

Vers des centralités fortes et des cœurs de villages attractifs porteurs de rayonnement

Ces ambitions et orientations s'inscrivent également dans le **défi transversal de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique**.

Ce PDV s'inscrit également dans les démarches parallèles, fruits du projet de territoire de 2018, à savoir la démarche de revitalisation des centres-bourgs de Sud Roussillon, et la mise en place d'un PCAET qui a attendu, pour démarrer, de s'appuyer sur une vision stratégique communautaire renouvelée et partagée.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation des Bourgs-Centres de Sud Roussillon et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Communauté de communes SUD ROUSSILLON et par les communes d'ALÉNYA, CORNEILLA-DEL-VERCOL, LATOUR-BAS-ELNE, MONTECOT, SAINT-CYPRIEN ET THÉZA, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial de Perpignan Méditerranée Métropole et Sud Roussillon pour la période 2018 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial de Perpignan Méditerranée Métropole et de Sud Roussillon pour la période 2018 - 2021.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département des Pyrénées-Orientales

Le Département se voit confier le soin d'établir, en tant que chef de file de la solidarité des territoires, un programme d'aide à l'équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes (article L 3232-1 CGCT). Le Département des Pyrénées-Orientales a ainsi mis en place un programme opérationnel qui définit plusieurs axes d'orientations stratégiques et 5 priorités thématiques:

1. Projets d'équipements d'amélioration du service public à la population
2. Projets d'embellissement des villages et rénovation du patrimoine
3. Équipements nécessaires à la petite enfance
4. Équipements culturels, sportifs et de loisirs
5. Équipements de consolidation des filières économiques, touristiques et agricoles

Ce soutien est mis en œuvre via notamment 2 programmes : AIT (Aide à l'Investissement Territorial) et ADES (Aide Directe à l'Équipement Structurant) ainsi qu'un dispositif d'ingénierie territoriale à disposition des communes et de leurs groupements (SATEP, SATESE, SATEDE etc.).

De manière générale, les projets sollicitant l'intervention du Département et inscrits dans le présent contrat seront examinés dans le respect des compétences attribuées par la loi NOTRe, dans le respect du règlement des Aides d'État, des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et dans la mesure des possibilités budgétaires du Département et après décision de l'Assemblée Délibérante.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de communes de Sud Roussillon

La Communauté de communes Sud Roussillon exerce les compétences suivantes :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales ;
- Eau

COMPÉTENCES OPTIONNELLES (voir détail dans les statuts de la Communauté de Communes)

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES (voir détail dans les statuts de la Communauté de Communes)

- Production, adduction et distribution d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts et des jardins publics et privés
- Grand Cycle de l'Eau – Hors GEMAPI
- Fourrière animale

- Fourrière automobile
- Entretien de l'éclairage public
- Défense Extérieure Contre l'Incendie
- Tourisme communautaire
- Construction et entretien de la gendarmerie

Dans le cadre de ses compétences, de sa stratégie de territoire et du présent contrat, la Communauté de communes Sud Roussillon sera maître d'ouvrage de certaines opérations (cf. fiches action). Elle pourra également intervenir dans les projets communaux comme partenaire technique voire financier via le versement de fonds de concours.

Article 10 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il associe les signataires du présent contrat :

- La Communauté de Communes Sud Roussillon,
- Les six communes bourgs-centres : Alénia, Corneilla-del-Vercol, Latour-Bas-Elne, Montescot, Saint-Cyprien, Théza,
- Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales,
- La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée,
- L'Établissement Public Foncier d'Occitanie.

Il associera également les partenaires qui contribueront à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de Sud Roussillon et de ses six communes « bourgs-centres » :

- Services de l'État.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la Communauté de Communes Sud Roussillon et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, en lien avec les six communes « bourgs-centres ».

Il a pour mission :

- De suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional de la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole, de la Communauté de Communes Sud Roussillon, de l'association du Pays de la Vallée de l'Agly,
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 11 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

**LA COMMUNE D'
ALÉNYA**
Le Maire

**LA COMMUNE DE
CORNEILLA-DELVERCOL**
Le Maire

M. Jean-André MAGDALOU

M. Marcel AMOUROUX

**LA COMMUNE DE
LATOUR-BAS-ELNE**
Le Maire

**LA COMMUNE DE
MONTESCOT**
Le Maire

M. Pierre ROGÉ

M. Louis SALA

**LA COMMUNE DE
SAINT-CYPRIEN**
Le Maire

**LA COMMUNE DE
THÉZA**
Le Maire

M. Thierry DEL POSO

M. Jean-Jacques THIBAUT

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD
ROUSSILLON**
Le Président

**LA RÉGION OCCITANIE /
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**
La Présidente

M. Thierry DEL POSO

Mme Carole DELGA

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**
La Présidente

**L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
OCCITANIE**
La Directrice Générale

Mme Hermeline MALHERBE

Mme Sophie LAFENÊTRE

